

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 27 janvier 2026*

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - M. CADOUOT Christian - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. FREGONESE Ludovic - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIJ Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. PAJOT Frédéric - M. STURM Yves

**Absents excusés et représentés :** Mme PENAUD Nathalie (procuration à M. BASSOLEIL Hervé) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. DELATTRE André) - M. MERGEY Dominique (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme COURBET Bénédicte)

**Absent non excusé :** M. RACLOT Frédéric

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

\*\*\*\*

Le Maire, Guillaume RUET, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 H 30.

\*\*\*\*

**SOMMAIRE**

**DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE MAIRE**

**PRÉSENTATION DU BILAN GLOBAL AD'AP PÉRIODE 2015-2025 DE LA COMMUNE**

**FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

## FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### DÉLIBÉRATIONS

#### PÔLE RESSOURCES

##### FINANCES

1. Impôts directs locaux – Vote des taux pour l'année 2026
2. Budget principal de la commune – Approbation du budget primitif de l'exercice 2026

##### AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

3. COMMERCE - Avis sur les ouvertures dominicales 2026

##### AFFAIRES FONCIÈRES

4. DOMAINE ET PATRIMOINE - Convention pour la mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche et de surveillance au profit de la Fédération de Côte-d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Autorisation donnée au maire pour la signer

##### CCAS

5. Subvention accordée au C.C.A.S. - Exercice 2026

#### PÔLE VIE AU QUOTIDIEN

##### ÉDUCATION, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

6. Subventions accordées à diverses associations - Exercice 2026
7. Subvention accordée à l'Office des Sports - Exercice 2026
8. Subvention accordée à l'association CSS FOOTBALL - Exercice 2026
9. Subvention accordée à l'association CSS BASKETBALL - Exercice 2026
10. Subvention accordée à l'association LES MOUTARDS - Exercice 2026
11. Subvention accordée à l'association ÉCOLE DES ARTS CHEVIGNOIS - Exercice 2026

#### PÔLE SERVICES TECHNIQUES

12. ACCESSIBILITÉ - Présentation du rapport global de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
13. ESPACE PUBLIC - Modification de la méthode de calcul de l'énergie consommée par les points d'éclairage public de compétence communale - Autorisation donnée au maire pour signer l'avenant n° 1 à la convention de gestion avec Dijon métropole
14. FORET COMMUNALE – Vente des bois façonnés et inscription à l'état d'assiette exercice 2026 – Parcelle n° 30 « Le Bois du Roy »

COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU MAIRE (L.2122-22 CGCT)

4<sup>ème</sup> trimestre 2025

- a) MARCHÉS PUBLICS
- b) DIA
- c) CIMETIÈRE - VENTE / RENOUVELLEMENT DE CONCESSION
- d) Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- e) Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros
- f) Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- g) Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget
- h) Réalisation d'une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 1 500 000 euros
- i) Droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal
- j) Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

COMMUNICATION DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES (L.2122-21-1° CGCT)

4<sup>ème</sup> trimestre 2025

[Voir tableau récapitulatif détaillé ci-après]

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE MAIRE**

*« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,*

*Je suis heureux de vous retrouver et de vous accueillir pour ce conseil municipal, le dernier de notre mandature.*

*Avant d'entrer dans l'ordre du jour, je veux donc avoir un mot pour les 33 élus qui composent ce conseil.*

*Je tiens à saluer votre engagement, notre engagement.*

*Depuis 6 ans, nous avons tous, chacun à notre manière, consacré du temps, de l'énergie, parfois au détriment de notre vie personnelle, à servir Chevigny-Saint-Sauveur et les Chevignois.*

*Et je veux vous en remercier.*

*La commune est le premier interlocuteur public, le premier repère pour les citoyens. Sans vie démocratique, sans représentation, notre commune ne peut pas bien fonctionner.*

*Ce soir, je vais donc ouvrir un dernier conseil municipal essentiellement technique et surtout financier.*

*Après le temps des orientations, voici venu le temps de la traduction : le temps des choix.*

*Et je le dis avec gravité, parce que ce conseil est le dernier de la mandature : nous avons un devoir de continuité et de responsabilité jusqu'au dernier jour.*

*C'était déjà l'esprit qui guidait notre action l'an dernier, et il doit plus que jamais nous guider ce soir.*

*Le vote du budget 2026 est donc un moment important, parce que derrière les chiffres, il y a une réalité très concrète : des écoles et des équipements sportifs entretenus, des associations soutenues, une action sociale présente, des services publics du quotidien qui tiennent ; tout cela afin de garantir aux Chevignois une qualité de vie dans la durée.*

*Je laisserai à mon Adjoint en charge des Finances, André DELATTRE, le soin de présenter plus en détails notre budget mais je peux vous dire, que comme les autres depuis 6 ans, il s'inscrit dans le même esprit de responsabilité dans un contexte national toujours très compliqué.*

*Pour parler de cet esprit de responsabilité, en incluant le conseil de ce soir, nous aurons délibéré durant ce mandat sur 509 délibérations, à travers 31 conseils municipaux.*

*Nous n'avons pas chômé !*

*Et il faut savoir que plus de deux-tiers de ces délibérations ont été votées ... à l'unanimité.*

*En fait, à quelques exceptions près, il n'y a que les budgets et les délibérations budgétaires qui n'ont jamais trouvé grâce aux yeux des oppositions, tout le reste a été soutenu, plus de 90 % des délibérations n'ont eu aucun vote contre.*

*Signe que notre action, celle que j'ai eu l'honneur de mener, était rassembleuse et s'est faite dans le consensus, au-delà de certaines postures.*

*C'est ça, le sens des responsabilités.*

*Pour revenir à la séance de ce soir, ce conseil municipal illustre, au-delà du budget, nos priorités.*

*D'abord la solidarité, avec notamment l'attribution de la subvention annuelle du CCAS.  
Ensuite, la vitalité associative, sportive et culturelle.*

*Mon Adjoint en charge de la vie associative, Samuel LONCHAMPT, en parlera tout à l'heure, nous voterons les subventions aux associations.*

*N'oublions pas : une ville qui soutient sa vie associative, c'est une ville qui crée du lien social, qui éduque et qui rassemble. Bref, c'est une ville qui a une âme, qui est tout sauf une cité dortoir.*

*Enfin, le cadre de vie, avec notamment une exigence d'accessibilité pour tous.*

*Mon Adjointe en charge du Handicap, Isabelle BARDIN, introduira le rapport global de la commission communale pour l'accessibilité dans quelques actions et vous l'entendrez, Chevigny a, en quelques années, extrêmement progressé sur l'accessibilité de ses infrastructures pour les personnes à mobilité réduite, même s'il reste encore du travail, nous sommes sur la bonne voie.*

*L'accessibilité n'est pas un sujet à part : c'est un marqueur de dignité et d'égalité. Une ville qui se veut accueillante doit être une ville praticable par tous.*

*Plusieurs points à l'ordre du jour illustrent aussi notre manière d'agir : sérieuse, partenariale, et attachée à la cohérence territoriale.*

*Nous aurons notamment à délibérer sur un avenant avec Dijon Métropole sur la méthode de calcul de l'énergie consommée par l'éclairage public, pour aller vers une facturation plus précise, au plus près de la réalité des points lumineux.*

*Pour conclure ce dernier propos liminaire de la mandature, je veux adresser trois remerciements.*

*D'abord, à vous, mes chers collègues.*

*Vous remercier encore une fois pour votre engagement.*

*La démocratie locale est exigeante, le service des Chevignois aussi. Cela demande du travail, de la présence, de la constance et du courage.*

*Ensuite, aux services municipaux, aux agents, à celles et ceux qui font tenir la ville, qui assurent la continuité, qui transforment une décision votée en une réalité visible dans la rue, dans une école, dans un équipement.*

*Enfin, aux Chevignois, qui nous ont fait confiance pendant 6 ans. Les servir est un honneur.*

*Avant de laisser la parole à Isabelle BARDIN et au Directeur adjoint des Services techniques, Nicolas DELFOUR, je veux simplement dire une chose.*

*Gouverner une commune, ce n'est pas promettre. C'est tenir. Ce n'est pas commenter le réel, c'est l'améliorer.*

*Ce mandat se termine. Mais l'exigence, elle, ne doit jamais s'arrêter.*

*S'ouvre prochainement la séquence électorale pour le renouvellement du conseil municipal avec le scrutin le 15 mars prochain.*

*À chacun désormais d'écrire la suite de l'histoire chevignoise, avec le même sens du devoir, la même fidélité à l'intérêt général, et le même respect des Chevignois.*

*Je vous remercie. »*

## **PRÉSENTATION DU BILAN GLOBAL AD'AP PÉRIODE 2015-2025 DE LA COMMUNE**

*Avec la participation de Madame Isabelle BARDIN, adjointe au maire déléguée au Handicap et à l'Accessibilité, et de Monsieur Nicolas DELFOUR, directeur adjoint des service techniques municipaux.*

Présentation technique réalisée par Monsieur Nicolas DELFOUR, directeur adjoint des service techniques municipaux, à l'appui du support « Bilan de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) période 2015-2025 » projeté à l'écran.

### Intervention liminaire de Madame Isabelle BARDIN : (texte transmis)

*« Monsieur le Maire,  
Mes chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,*

*Comme vous le savez, nous allons vous présenter le rapport global d'accessibilité de la commune. Il sera présenté sous la forme d'un power point, d'images et du cout des travaux. Mais avant, je voulais vous apporter quelques précisions.*

*Si je prends la parole ce soir, c'est parce que l'accessibilité et la prise en compte du handicap ne sont pas un sujet "à part". C'est une question de citoyenneté.*

*C'est la capacité, pour chacune et chacun, d'entrer dans nos bâtiments, d'accéder à nos services, de participer à la vie collective, de se déplacer, d'apprendre, de pratiquer un sport, de venir à une réunion publique. Bref: de vivre pleinement à Chevigny-Saint-Sauveur malgré ses différences.*

*Et je veux le dire d'emblée : l'accessibilité, ce n'est pas seulement une obligation réglementaire. C'est un choix politique. Celui de l'égalité d'accès aux services publics. Celui qui considère que personne ne doit rester au seuil, au sens propre comme au sens figuré.*

*A Chevigny, nous avons avancé sur ce dossier avec une conviction simple : faire les choses sérieusement, durablement, et de manière cohérente sur l'ensemble de la commune. Oui, cela prend du temps. Les travaux ont commencé en 2018 et s'achèvent maintenant.*

*Je le redis souvent, et je l'assume : tout peut être fait rapidement, mais parfois, les choses faites intelligemment doivent prendre du temps.*

*L'accessibilité ne se résume pas à "cocher des cases". C'est une transformation progressive : elle suppose des diagnostics, des choix techniques, des arbitrages budgétaires, et surtout une continuité.*

*C'est exactement l'esprit de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, ce que l'on appelle l'AD'AP : un outil qui permet à une collectivité d'organiser, dans le temps, la mise en accessibilité de ses établissements recevant du public. Celui-ci sera terminé cette année.*

*L'AD'AP engagé sur Chevigny a ainsi porté sur 23 bâtiments communaux. C'est considérable. Cela concerne nos quatre groupes scolaires, mais aussi plusieurs équipements sportifs, des lieux de culture et de vie sociale comme l'Ogive ou le Polygone, ou encore l'église de la Sainte-Trinité, et bien sûr l'Hôtel de Ville.*

*Nous avons traité, bâtiment par bâtiment, les cheminements, les accès, les circulations, les sanitaires, la signalétique, les usages. Et je veux souligner un point très important : la signalétique de l'ensemble de nos ERP sera réalisée cette année. Ce n'est pas un "détail" : c'est ce qui permet de se repérer, d'être autonome, d'être accueilli correctement.*

*Nous travaillons également sur l'espace public, parce qu'on ne peut pas rendre un bâtiment accessible si le trajet pour y arriver ne l'est pas. C'est pourquoi le partenariat avec Dijon Métropole est essentiel : sur l'accessibilité des arrêts de bus, sur l'abaissement des trottoirs, sur les cheminements. D'ailleurs, je tiens à remercier les services métropolitains pour ce travail conjoint.*

*Mais nous le savons : l'inclusion ne se limite pas au béton, aux rampes et aux normes. Une commune inclusive, c'est aussi une commune qui change ses pratiques.*

*Nous avons participé au DuoDay, qui permet à des personnes en situation de handicap de découvrir un nouveau métier au sein d'une équipe, de faire tomber les représentations. Nous avons engagé des formations spécifiques pour nos agents (rappelez-vous le label S3A), parce que l'accueil, l'écoute, l'accompagnement, cela s'apprend et se renforce.*

*Et nous avons travaillé avec nos écoles : journée paralympique, actions de sensibilisation, échanges. Parce que l'inclusion se construit tôt, par la connaissance et le respect.*

*Cette politique n'est pas celle d'un service isolé, ni d'un élu seul. C'est une action collective.*

*Je veux remercier l'ensemble des services municipaux engagés, et tout particulièrement les services techniques, pour ce travail de longue haleine.*

*Nous pouvons nous appuyer sur des partenaires solides : le CCAS, le service des sports, la médiathèque, le service enfance-jeunesse, l'urbanisme et j'en oublie certainement. Les partenaires du territoire : collège, lycée, EHPAD, résidence Icare. Et je veux aussi mettre en valeur l'engagement des clubs sportifs de Chevigny : la boxe, les cyclos, le volley-ball, le tennis, le tir à l'arc, le karaté, l'escalade...*

*Enfin, nous restons attentifs aux signalements des usagers. Ces retours nous aident.*

*Ils nous permettent de prioriser, de repérer ce qui échappe parfois aux diagnostics, de comprendre des difficultés réelles. C'est une démarche de respect mais aussi d'efficacité et de cohérence : écouter celles et ceux qui vivent les obstacles, pour mieux les lever.*

*Aujourd'hui, nous pouvons dire que la Ville a atteint l'essentiel de ses objectifs en matière d'accessibilité des infrastructures. Et ce résultat n'est pas un "aboutissement" : c'est une étape. Une étape solide, construite, qui nous permet d'aller plus loin.*

*Je veux conclure sur un point essentiel : le handicap concerne tout le monde. Parce qu'une grande majorité des handicapés - 80 % ! — sont invisibles. Parce que nous pouvons toutes et tous être concernés un jour, directement ou dans*

notre entourage. Et parce qu'une ville accessible est une ville plus simple, plus confortable et plus accueillante pour l'ensemble des Chevignois.

Ce que nous présentons ce soir avec le Directeur adjoint des Services techniques, Nicolas DELFOUR, c'est une étape importante. Mais ce n'est pas la fin. Notre responsabilité collective, c'est de poursuivre, de maintenir l'exigence, et de faire de la différence non pas un motif d'exclusion, mais une richesse, une complémentarité. C'est ça le vivre ensemble !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne sais pas ce que vous ferez après le 15 mars mais je formule le vœu que la prochaine mandature s'engage aussi pleinement que nous l'avons fait dans cette démarche en faveur du handicap. De tous les handicaps et aille encore plus loin.

Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur le Maire :

Il m'avait semblé utile de faire une présentation complète avec Nicolas DELFOUR, directeur adjoint des services techniques, car l'accessibilité c'est des sommes importantes qui sont engagées derrière et là, on a les explications à quoi correspondent ces sommes.

On se rend compte que c'est un sujet très technique et que quelques centimètres peuvent faire la différence comme par exemple on peut le voir avec les grilles d'égout. Les poignées de porte, les escaliers, la signalétique, l'accessibilité c'est plein de choses en réalité. La situation n'est pas parfaite mais elle s'améliore et on a pris le bon chemin.

La question de l'accessibilité est délicate et je ne suis pas sûr que toutes les communes soient en mesure de présenter leur Ad'AP en conseil municipal.

On devait le présenter en décembre dernier mais le bureau de contrôle a eu un empêchement et n'était pas disponible pour la réunion de la commission, donc on a décalé au conseil municipal de janvier 2026 et notre bilan sera adressé à la préfecture.

Nous avons des marges d'amélioration avec un sujet au niveau de la maternelle Henri-Marc mais pas de vraie solution pour les toilettes, donc on ne veut pas supprimer l'existant pour créer d'autres contraintes pour les autres enfants et baisser la qualité de service public pour les autres usagers, mais il faudra bien trouver une solution. Pour le COSEC, il faut refaire les quatre vestiaires avec le sujet du désamiantage, cela va représenter un coût donc ce sera un gros budget pour les années à venir. Il ne faut pas faire de rafistolage ici et là, mais s'attaquer sérieusement au sujet, donc lors du prochain mandat il faudra se pencher sur le COSEC. Idem pour le Polygone et l'école de musique.

On n'a pas encore les notes officielles pour l'hôtel de ville ni pour le groupe scolaire Buisson Rond, ni pour les vestiaires du football qui sont prévus cette année, donc on fera passer le bureau de contrôle en janvier 2027 pour ces trois bâtiments très accessibles.

#### Intervention de Madame Dénia HAZHAZ :

Je voulais remercier Nicolas DELFOUR pour la présentation et le rapport et remercier Madame l'adjointe Isabelle BARDIN pour sa présentation à laquelle je souscris

Juste une remarque, l'accessibilité ne devrait pas être un choix politique, mais c'est un devoir qui nous oblige nous, en tant qu'élus, et qui doit nous permettre d'honorer la promesse d'égalité entre les citoyens de notre belle devise républicaine.

#### Intervention de Monsieur le Maire :

On est raccord Madame HAZHAZ, mais je pense constater que dans certaines collectivités c'était des choix. Malgré tout, ce sont toujours des choix budgétaires et nous, on les a faits et on est sur la bonne voie.

Le rapport sera présenté tout à l'heure, dans l'ordre des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

On va remercier et applaudir Isabelle BARDIN et Nicolas DELFOUR pour leur présentation.

18H56 : arrivée de Monsieur Thierry DURANDIN.

## FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Romain VENTO est désigné secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

## FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025 est adopté à l'UNANIMITÉ.

## DÉLIBÉRATIONS

### PÔLE RESSOURCES

#### FINANCES

#### **1. Impôts directs locaux - Vote des taux pour l'année 2026**

Délibération n° 001-01-2026 - Présentée par Monsieur André DELATTRE

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer chaque année les taux applicables aux taxes directes locales : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 09 décembre 2025,  
Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 19 janvier 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et 5 abstentions (Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. PAJOT Frédéric - M. STURM Yves) :

**-DÉCIDE** de maintenir les taux votés en 2025 pour l'exercice 2026 et de les fixer comme ci-dessous :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	43.99 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	80.90 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale (THRS)	11.64 %

Intervention liminaire de Monsieur André DELATTRE : (texte transmis)

« Conformément à la loi, le Conseil municipal détermine les taux d'imposition des taxes locales :

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux existants :

- 43.99 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 80.90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 11.64% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires »

Intervention de Monsieur le Maire :

*C'est-à-dire que ce sont les mêmes taux que l'an dernier.*

## **2. Budget principal de la commune – Approbation du budget primitif de l'exercice 2026**

Délibération n° 002-01-2026 – Présentée par Monsieur André DELATTRE

Monsieur André DELATTRE, adjoint aux finances, présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2026. Il rappelle que les budgets primitifs sont votés par nature et par chapitre.

Vu le débat d'orientation budgétaire réalisé lors de la séance du Conseil municipal du 09 décembre 2025,  
Vu la transmission du projet de budget principal primitif de l'exercice 2026 aux élus le 14 janvier 2026,  
Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 19 janvier 2026,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2026 selon la répartition suivante :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>BP 2026</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP 2026</b>
011 - Charges générales	3 055 644,00	013 - Atténuations de charges	135 000,00
012 - Charges de personnel	7 250 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28 100,00
014 - Atténuations de produits	20 000,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 006 400,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	681 454,00	73 - Impôts et taxes	1 704 518,00
65 - Autres charges de gestion courantes	1 113 260,00	731 - Fiscalité locale	7 037 700,00
66 - Charges financières	256 000,00	74 - Dotations et participations	2 348 500,00
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	116 100,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 000,00	76 - Produits financiers	40,00
		77 - Produits exceptionnels	5 000,00
		78 - Reprises sur amort., dépréciations et provisions	2 000,00
<b>TOTAL BP</b>	<b>12 383 358,00</b>	<b>TOTAL BP</b>	<b>12 383 358,00</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>BP 2026</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>BP 2026</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 100,00	024 - Produits des cessions d'immobilisations	60 000,00
041 - Opérations patrimoniales	133 841,64	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	681 454,00
16 - Remboursement du capital	724 000,00	041 - Opérations patrimoniales	133 841,64
20 - Immobilisations incorporelles	43 000,00	10222 - FCTVA	500 000,00
20 - RAR	38 079,00		
21 - Immobilisations corporelles	2 389 063,00	13 - Subventions	-
21 - RAR	368 157,11	13 - RAR	2 765 017,40
23 - Immobilisations en cours	3 958 000,00		
23 - RAR	338 989,89	16 - Emprunts	3 880 917,60
<b>TOTAL BP</b>	<b>8 021 230,64</b>	<b>TOTAL BP</b>	<b>8 021 230,64</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 1 voix contre (Mme HAZHAZ Dénia) et 3 abstentions (M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. PAJOT Frédéric) :

- **ADOPTE** la section de fonctionnement comme ci-dessus présentée,
- **ADOPTE** la section d'investissement comme ci-dessus présentée,
- **ADOPTE** au vu des votes ci-dessus, le budget primitif de l'exercice 2026,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre les titres de recettes pour procéder aux encaissements et les mandats pour procéder aux paiements des diverses factures dans la limite des crédits ouverts au budget de cet exercice.

Intervention liminaire de Monsieur André DELATTRE : (texte transmis)

« Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

### **1. Pour le contexte,**

Comme l'année dernière, le budget 2026 est présenté, sans que la Loi de finances n'ait été encore votée. A ce jour, seule une loi spéciale a été adoptée par le Parlement afin d'assurer la continuité des financements de l'Etat, notamment en ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ou encore le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Dans la continuité de 2025, le budget est présenté encore cette année avant le vote du compte administratif 2025. Il conviendra donc de présenter un budget supplémentaire en cours d'année qui intégrera les résultats constatés à fin 2025.

### **2. Nos priorités budgétaires de l'année** sont celles qui vous ont été présentées avec le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) du 9 décembre 2025, à savoir :

- Assurer l'efficacité et l'efficacit  des services publics dans un contexte financier de plus en plus contraint
- Maintenir une  pargne brute conform  aux ratios de sant  financi re et constituant un levier les investissements
- Poursuivre les investissements pr vus sur le mandat
- Etablir une projection d'endettement de la collectivit  devant  tre en de a de la capacit  de d sendettement de 12 ans, seuil critique pour les communes de m me strate.

Compte tenu des  volutions constat es sur ce mandat et des contraintes exog nes (r duction du d ficit public de l'Etat, ...), la Ville continuera   am liorer l'efficacit  de l'action publique afin d' viter « l'effet ciseaux » projet s sur les d penses et recettes de fonctionnement

Financi rement, l'objectif principal est de maintenir un niveau suffisant d'autofinancement pour continuer d'investir pour Chevigny et les chevignois.

A noter que les imp ts locaux ne tiennent compte ni de hausse des taux que vous avez vot  lors de la d lib ration pr c dente, ni de r  valuation des bases d'imposition.

### **3. En section de FONCTIONNEMENT**

Les RECETTES DE FONCTIONNEMENT repr sentent **12.383.358  **

- Au chapitre 013 - **Att nuations de charges pour 135 000 **

Il s'agit, entre autres des remboursements par la s curit  sociale et l'assureur de la communaut  de communes pour les diff rents cong s et arr ts maladie.

- Au chapitre 70 - **Produits des services, du domaine et ventes diverses pour 1 006 400,00 **

Il s'agit notamment des redevances issues des club jeunesse, des spectacles, de la m diath que, de la Maison de l'Enfance, du p riscolaire et de la restauration scolaire, de la redevance de la T te et des Jambes, des concessions dans les cimeti res, de la redevance d'occupation du domaine public, des redevances per ues   la piscine,

- *Au chapitre 73 - Impôts et taxes pour 1 704 518,00€*

- *Au chapitre 731 - Fiscalité locale pour 7 037.700,00€*  
Je rappelle ici que nous n'avons pas augmenté nos taux.

- *Au chapitre 74 - Dotations et participations pour 2 348.500€*  
Vous y retrouvez les Dotations d'état et les subventions

- *Au chapitre 75 - Autres produits de gestion courante pour 116.100€*  
Vous y retrouverez les revenus des locations en autre

- *Au chapitre 76 - Produits financiers pour 40€*

- *Au chapitre 77 - Produits exceptionnels pour 5.000€*

- *Au chapitre 78 - Reprises d'amortissements, dépréciation et provision pour 2.000€*

- *Au chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections pour 28.100€*  
Ce sont des jeux d'écritures sans flux financiers réels et vous retrouverez ce montant au chapitre 040 des dépenses d'investissement qui correspondent aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

Les DEPENSES DE FONCTIONNEMENT représentent 12.383.358 €

- *Au chapitre 011 - Charges à caractère général pour 3 005.644,00€*

dont :

- ⇒ 50 000,00 € de facture d'eau et d'assainissement
- ⇒ 180 000,00 € de factures d'électricité
- ⇒ 200 000,00 € de factures gaz
- ⇒ 32 000,00 € de carburant
- ⇒ 77 080,00 € de contrats prestations de service pour la médiathèque, le RPE, le multi-accueil, les finances, la piscine, la voirie, le sport, la restauration...
- ⇒ 136 100,00 € d'évènementiel
- ⇒ 9 000,00 € pour la médiathèque (nuit de la lecture, spectacles, fêtes du jeu, petits champions de la lecture, ...)
- ⇒ 26 350,00 € pour le multi-accueil
- ⇒ 283 500,00 € pour la restauration scolaire (SHCB)
- ⇒ 118 000,00 € pour l'ALSH (activités pédagogiques, repas et goûters)
- ⇒ 322 050,00 € de maintenance (services techniques, piscine, sport, SSIAP, informatique)
- ⇒ 50 000,00 € d'assurances
- ⇒ 69 000,00 € au titre des espaces verts
- ⇒ 70 000,00 € pour l'entretien des bâtiments en régie,
- ⇒ 80 000,00 € pour l'entretien par les entreprises
- ⇒ 100 000,00 € pour l'entretien des espaces verts
- ⇒ 62 000,00 € pour l'entretien des véhicules
- ⇒ ...

- *Au chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés pour 7 250.000€*

Elles correspondent principalement à la rémunération des agents titulaires et contractuels, aux cotisations URSSAF, aux cotisations aux caisses de retraites, aux ASSEDIC, à la médecine du travail, aux primes, ...

A noter que les charges de personnel pourraient évoluer suite aux besoins de réorganisation des services et à la possibilité de reprendre certaines activités en régie.

- *Au chapitre 014 - Atténuations de produit pour 20.000€*

- *Au chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections pour 681.454,00€*

Ce sont des jeux d'écritures sans flux financiers réels et vous retrouverez ce montant au chapitre 040 des dépenses d'investissement

- **Au chapitre 65 - Autres charges de gestion courante pour 1 113.260€**

dont :

- ⇒ Les subventions aux associations (500.000,00€) que vous détaillera mon collègue
- ⇒ 281.100,00€ pour la subvention versée au CCAS (Les charges de personnel du
- ⇒ Les indemnités des élus (166 500 €)
- ⇒ L'adhésion à différents organismes : mission locale, maires de côte d'or, passeport du civisme, ville amie des aînés, communes forestières (59.350,00€)
- ⇒ CCAS sont assurées par le budget principal de la Mairie et font l'objet d'un remboursement par le CCAS, tout comme les charges de fonctionnement)

- **Au chapitre 66 - Charges financières pour 256.000€**

Essentiellement nos intérêts sur les Emprunts...

- **Au chapitre 67 - Charges exceptionnelles pour 5.000€**

- **Au chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations pour 2.000€**

**Il est également très intéressant de constater que la présentation des dépenses de fonctionnement par nature permet d'identifier :**

- 2 289.105,00 € pour les services généraux
- 335.860,00 € pour la sécurité
- 2 152.784,00 € pour l'enseignement, la formation et l'apprentissage
- 2 722.140,00 € pour la culture, vie sociale, la jeunesse et le sport
- 1 266.635,00 € pour la santé et l'action sociale

#### **4. En section d'INVESTTISSEMENT**

Les RECETTES d'INVESTTISSEMENT représentent 8.021.230,64 €

- **Au chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations pour 60.000€**

Ils correspondent aux décisions de vente prise par le conseil municipal.

- **Au chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections pour 681.454,00 €**

Ce sont des jeux d'écritures sans flux financiers réels et vous retrouverez ce montant au chapitre 042 des recettes de fonctionnement

- **Au chapitre 041 - Opérations patrimoniales pour 133.841,64€**

Ce sont également des jeux d'écritures sans flux financiers réels et vous retrouverez ce montant au chapitre 041 des dépenses de fonctionnement

Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant, de remboursement d'avance, d'intégration de bien sans maitre...

- **Au chapitre 10222 – FCTVA pour 500.000 €**

- **Au chapitre 13 - Subventions d'investissement pour 2 765.017,40€**

Elles sont **obtenues** pour la réalisation de notre programme d'investissement :

- ⇒ Pour Buisson Rond :
  - ✓ Le Fond vert pour 1 029.614.60€
  - ✓ Subventions EFFILOGIS, le Conseil régional de 96.000,00€ Buisson Rond élémentaire
  - ✓ Subventions EFFILOGIS, le Conseil régional de 96.000,00€ Buisson Rond maternelle
  - ✓ Le Conseil départemental pour 400.000€
  - ✓ Et la CAF de côte-d'or pour 300.000€
- ⇒ Pour le programme d'aménagement des Allées des poètes, 171.810,98€ par le groupe HGH
- ⇒ Pour le Skate park, le Conseil départemental pour 75.400€
- ⇒ Pour les caméras subvention 2024, le Conseil départemental pour 25.000€
- ⇒ Pour l'accueil de la Mairie,
  - ✓ La DETR de l'état pour 236.365,50
  - ✓ Le Conseil départemental pour 334.826,32€

- La section d'investissement est équilibrée grâce à la réalisation d'un emprunt de **3 880.230,64€** inscrit au chapitre 16 - **Emprunts et dettes assimilées**

Les **DEPENSES d'INVESTISSEMENT** représentent **8.021.230,64 €**

- Au chapitre 040 : **Opérations d'ordre de transfert entre sections pour 28.100€**

Ce sont des jeux d'écritures sans flux financiers réels et vous retrouverez ce montant au chapitre 042 des recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

- Au chapitre 041 - **Opérations patrimoniales pour 133.841,64€**

Vous retrouverez cette somme en recette à l'identique. Elle retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

- Au chapitre 16 - **Emprunts et dettes assimilées pour 724.000€**

C'est le remboursement du capital

- Au chapitre 20 - **Immobilisations incorporelles pour 81.079€**

dont :

- ⇒ Les provisions pour des missions de prestations intellectuelles (architecte ou autres) (10.000,00 €)
- ⇒ Les frais d'insertion pour les travaux (3.500,00 €)
- ⇒ Les logiciels et autres notamment pour le service RH, pour la médiathèque (15.000,00 €)
- ⇒ Les frais pour diverses études (15.000,00 €)

Les immobilisations incorporelles sont les dépenses engagées par l'entreprise pour protéger l'un de ses attributs (marque, brevet, licence, concession) entrant dans les comptes 205.

- Au chapitre 21 - **Immobilisations corporelles pour 2 757.220,11€**

dont :

- ⇒ L'acquisition de parcelles non bâties (15.000,00 €)
- ⇒ Les bornages (15.000,00 €)
- ⇒ La plantation d'arbres dont le défi 1000 arbres (15.000,00 €)
- ⇒ Les imprimés et jeux pour la médiathèque (29.000,00 €)
- ⇒ Le matériel pour la voirie (16.000,00 €)
- ⇒ Les travaux sur les bâtiments administratifs (153.500,00 €)
- ⇒ Les aménagements sur les bâtiments scolaires (58.500,00 €)
- ⇒ La rénovation des vestiaires du MAS (1 700.000,00 €)
- ⇒ Le mobilier sur Buisson Rond (50.000,00 €)
- ⇒ Les caméras de vidéosurveillance (50.000,00 €)
- ⇒ Les aménagements de mobilier à Ez Allouères (15.500,00 €)

- Au chapitre 23 - **Immobilisations en cours pour 4 296.989,89€**

Ce sont les biens non terminés à la date de clôture de l'exercice

- ⇒ Les travaux de rénovation de Buisson Rond
- ⇒ Le relamping phase 3
- ⇒ Les travaux de voirie (273.000,00€)
- ⇒ L'aménagement du rond-point du centre-ville et des abords (30.000,00€)

**La présentation par nature permet d'identifier en dépenses d'investissement :**

- 957.700,00€ pour les services généraux,
- 52.200,00 € pour la sécurité,
- 3 690.300,00€ pour l'enseignement, la formation et l'apprentissage,
- 1 994.750,00€ pour la culture, la vie sociale, la jeunesse et le sport,
- 15.113,00€ pour la santé et l'action sociale

## 5. MONTANT CONSOLIDE

En 2025, le montant consolidé du BP est de 20 404 588,64 euros en dépenses et en recettes.

*Avant de rendre la parole à Monsieur le Maire et comme ce sera ma dernière intervention sur le Budget pour ce mandat, je tenais sincèrement à féliciter et remercier notre service finance qui a réussi à s'adapter, à répondre aux demandes et aux exigences. »*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Remerciements et félicitations que j'adresse également au service financier et à la direction générale des services.*

Intervention de Madame Dénia HAZHAZ : (texte transmis)

*« Monsieur le Maire, Chers collègues,*

*L'objet principal du conseil municipal de ce soir est de donner un budget à notre commune, le contexte national est particulier, le contexte politique également puisque nous sommes en année électorale.*

*Préparer un budget est tout sauf anodin, c'est la traduction chiffrée de la politique que l'on entend mener auprès de ses administrés. Derrière les chiffres, il y a une vision politique, et force est de constater, Monsieur le Maire, que depuis des années, nous n'avons pas exactement la même vision vous et moi.*

*Ce soir, contrairement à l'exercice auquel je me prête d'habitude, et si vous me le permettez, je ne parlerai pas dans le détail du budget, mais élargirai mon propos.*

*C'est la dernière intervention que je fais ce soir au sein de cette assemblée. En effet, comme je l'ai indiqué dans le dernier Chevigny Mag, je ne solliciterai pas le suffrage des Chevignois en mars prochain.*

*Monsieur le Maire, vous et moi, ainsi que Christian Cadouot - pour qui j'ai une pensée affectueuse au moment où je parle- avons été élus en même temps il y a 18 ans, sur des listes différentes, appartenons à des partis différents et avons gardé la même constance dans nos choix et dans nos orientations politiques. La seule révolution que nous ayons connu l'un et l'autre est une révolution capillaire chacun dans notre style...*

*Plus sérieusement, je veux juste souligner l'importance pour un élu d'avoir des valeurs et des principes chevillés au corps qui ne varient pas en fonction de la météo électorale.*

*Nous traversons une période compliquée et un contexte international anxiogène qui peuvent bouleverser nos repères et amener certains de nos concitoyens à succomber à la tentation des discours extrémistes.*

*Car le danger est là : la simplicité des raisonnements, la facilité des solutions trouvées, la vision manichéenne des courants extrémistes attirent élection après élection de plus en plus. Les élus locaux que nous sommes devons absolument mettre en place des politiques qui prônent le vivre ensemble, l'acceptation de la différence et de l'altérité.*

*L'Autre, c'est justement pour cet Autre que je me suis engagée, cet Autre c'est l'ensemble de nos concitoyens. J'estime que nous sommes élus pour améliorer leur quotidien, pour trouver des solutions à leurs problèmes, pour leur changer la vie positivement. C'est un honneur, c'est une chance, c'est un devoir que nous devons accomplir avec beaucoup d'humilité parce que nous ne sommes que de passage, même si certains passages durent plus que d'autres...*

*Ce qui compte ce ne sont pas les hommes ou les femmes qui font de la politique, ce qui compte ce sont les réalisations, les prises de positions, et les actes qui parfois demandent beaucoup de courage et d'abnégation.*

*Permettez-moi maintenant d'exprimer ma profonde gratitude envers nos agents.*

*Les décisions politiques que nous pouvons prendre restent vaines sans la réalisation par nos agents qui jour après jour œuvrent pour le bien-être des Chevignois. Un grand merci à chacun d'entre eux et à travers vous Monsieur le Directeur Général des Services, tous les services de la ville.*

*Je remercie également tous mes collègues élus au sein de ce conseil, au fil des 3 mandats qui viennent de s'écouler. J'ai énormément apprécié la qualité de nos relations, la divergence d'opinions n'excluant pas, bien au contraire, le respect et la bienveillance entre nous.*

*Monsieur le Maire, nous avons pendant 18 ans, défendu, vous et moi, 2 visions différentes, avons eu des débats parfois passionnés, mais nous nous sommes toujours retrouvés sur l'essentiel : la défense de nos valeurs et de nos principes républicains auxquels je suis viscéralement attachée et vous le savez.*

*Si je regrette que nos échanges n'aient pas réussi à infléchir de façon générale votre politique du côté gauche de la balance, pour autant, je me réjouis du fait que vous ayez à plusieurs reprises, sur certains dossiers, fait évoluer votre réflexion grâce à mes remarques constructives.*

*Et je suis certaine, dans les années à venir, que Chevigny, la « ville écologique, dynamique et solidaire » que je n'ai eu de cesse de prôner, de défendre et de proposer à travers mes diverses interventions trouvera encore tout son sens au moment de choisir les orientations politiques pour les Chevignois.*

*Les Chevignois, que j'ai eu le plaisir et l'immense honneur de représenter, de défendre et d'accompagner durant mes 3 mandats. Chaque rencontre avec les habitants de notre ville, chaque participation à une manifestation ou à une commémoration, chaque sujet débattu ici ou là, auront constitués autant de moments empreints d'une grande richesse humaine.*

*Pour autant, je ne nie pas les difficultés que peuvent rencontrer certains élus locaux face à des administrés de plus en plus exigeants car de plus en plus méfiants ou craintifs face à un avenir pour le moins incertain. La commune est le premier échelon de proximité et de protection des habitants, c'est la raison pour laquelle il est primordial de mettre en place des politiques qui répondent à leurs besoins réels.*

*Et malheureusement ce n'est pas le cas avec le budget que vous nous présentez ce soir. J'aurais aimé, Monsieur le Maire, pouvoir voter le budget pour mon dernier conseil municipal, mais il aurait fallu que vous changiez de cap et d'orientation politique, ce que vous n'êtes pas disposé ou encore disposé à faire.*

*Je respecte votre constance politique et ne doute pas, un seul instant, que cela soit réciproque. Fidèle à mes convictions, vous comprendrez donc aisément - et n'en prenez pas ombrage - mon vote contre le budget primitif tel qu'il est présenté. »*

Intervention de Monsieur Yves STURM : (texte transmis)

*« Monsieur le Maire  
Chers collègues*

*C'est aujourd'hui le dernier conseil municipal de notre mandat. C'est dans un contexte national difficile et toujours incertain que nous étudions le budget primitif d'un montant consolidé d'un peu plus de 20 M€.*

*La section de fonctionnement est équilibrée et globalement comparable à celle de l'année dernière. Les charges générales sont présentées en baisse mais c'est le reflet de certains articles (eau, électricité, chauffage et entretien terrains) qui ont été estimés sur 6 mois. Le budget supplémentaire réajustera ces dernières lorsque les résultats de 2025 seront connus. Les charges de personnel sont stables. La fiscalité locale ne sera pas augmentée, j'espère qu'elle ne le sera pas non plus lors de la prochaine mandature.*

*Le plan d'investissement prévu pour 2026 fait sens à mes priorités (sécurité et transition énergétique notamment). J'attire cependant, comme lors du DOB, votre attention sur les futurs grands projets. Ils devront à mon sens, être priorisés. Il faut en effet garder à l'esprit les priorités des citoyens mais aussi les enjeux financiers.*

*Aussi, tout en regrettant une stabilité de la subvention versée au CCAS durant la mandature, c'est avec l'espoir d'une plus grande attention portée à la Santé et l'assurance donnée lors du débat d'orientations budgétaires, que l'impact financier des futurs grands projets soit analysé avant leur programmation, que je voterai pour ce budget primitif.*

*Pour conclure je terminerai mes propos pour vous remercier Monsieur le Maire et mes chers collègues des années passées avec vous durant ce mandat. C'était une première pour moi. Les échanges que nous avons pu avoir en commissions, en conseil municipal ou lors de diverses manifestations ont été le plus souvent cordiaux mais aussi parfois houleux. Il est normal que des sensibilités différentes puissent s'exprimer, c'est la base d'une démocratie. Je remercie également les différents services qui ont répondu à nos diverses interrogations ou demandes de précision.*

*Merci pour votre écoute. »*

## Intervention de Monsieur le Maire :

*Merci à tous les deux pour la tonalité de vos interventions.*

*Je commence avec vous Monsieur STURM, en vous remerciant de m'indiquer que vous allez voter le budget, votre intervention est conforme à celle que vous avez faite lors du débat d'orientation budgétaire. Votre vision et votre inquiétude sur le fait que les années à venir vont être compliquées, qu'on va devoir prioriser les grands projets et avoir une maîtrise financière de ces grands projets. Il va falloir prioriser car on ne pourra pas tout faire. Vous avez vu au niveau de l'Ad'AP qu'il y a de grands projets pour lesquels on souhaite intégrer la dimension accessibilité, donc ce sera très important et il faudra donner la priorité. Concernant la santé, je connais votre intérêt pour la ville santé, c'est une constance chez vous. Ce sujet-là va être aussi un sujet d'avenir et il va falloir s'y attarder, sur la ville santé au sens où on en a déjà beaucoup discuté ensemble. Il faut toujours avoir une opposition et il faut la respecter.*

*Madame HAZHAZ, vous êtes là depuis dix-huit ans (2008), en 2001 Christian CADOUOT était déjà là. On a pu avoir des débats passionnés et houleux, mais aujourd'hui la tonalité de nos débats est plus positive même si on reste sur des points de désaccord, mais c'est bien d'en avoir dans la vie politique. Pour autant, ce que je déteste le plus en politique c'est le sectarisme, ou que les débats soient trop passionnés car il faut voir l'altérité, c'est l'immense responsabilité que nous avons. Quand je regarde ce qui se passe ailleurs, je trouve que nos débats ont été d'une meilleure qualité car je vois des communes où l'on attaque les personnes et où tout fait polémique, on conflictualise tout, même les choses qui ne méritent pas de l'être. Ce sont souvent les extrêmes de gauche et de droite qui font cela. Nous, on y a échappé lors de nos débats et ce soir il y a une tonalité sereine et apaisée. Je voulais vous remercier, bien que vous ne m'ayez pas toujours épargné, mais vous avez assuré votre rôle, comme vos collègues de l'opposition, depuis dix-huit ans pour ce qui vous concerne. La constance et la cohérence en politique, comme vous l'avez été, c'est quelque chose de bien. Je respecte absolument cela, même avec les personnes qui ne partagent pas mes convictions. Comme le disait Jean Guittou « Vouloir être dans le vent et être dans l'air du temps, c'est avoir l'ambition d'une feuille morte. ». On doit être ancré, y compris quand nos convictions ne sont pas dans l'air du temps. Vous comme moi, nous l'avons appris à nos dépens car nos partis politiques n'ont pas toujours été dans l'air du temps, mais espérons-le, que la roue tournera et que les choses s'amélioreront pour les partis républicains. Ne doutez pas de mon ambition de faire de Chevigny une ville écologique, solidaire, que nous sommes déjà en réalité, bien que nous n'ayons pas les mêmes valeurs sur ces questions-là. Soyez assurés tous les deux que mes intentions municipales sont bien là.*

*Juste une précision sur le budget dont on n'a pas assez parlé, car c'est important. L'État n'a pas de budget, mais avec le 49.3 il est possible qu'il en ait un, qui sera un peu moins douloureux que prévu pour les collectivités. Pour le coup, je m'en félicite même s'il y a une ponction, les communes sont plutôt épargnées notamment sur le mécanisme du DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales). Dans la version initiale, on perdait jusqu'à 100 000 euros en DILICO, c'était lourd. Par contre, les intercommunalités, les départements et les régions vont être impactés par le DILICO, qui est une ponction de l'État pour participer au désendettement du pays. Je ne l'espère pas, mais cela pourra avoir un impact sur nos partenaires que sont la métropole, le département, la région pour le subventionnement de nos futurs grands projets, c'est cela mon inquiétude. Les collectivités ne sont pas à l'origine de l'accroissement de la dette du pays. On vote des budgets à l'équilibre et sur l'ensemble du volume de dettes, les collectivités c'est entre 8 et 10 % donc c'est constant. Donc je trouve qu'il est assez injuste de nous faire les poches alors qu'on représente 70 % des investissements publics du pays. Malgré tout, on essaie de maintenir nos charges à caractère général et on n'augmente pas nos impôts locaux, on maintient la subvention au CCAS et on continue à investir. 2026 sera une grosse année pour Buisson Rond, on va plus vite donc cela nécessite plus de moyens financiers, on aurait dû finir en début d'année 2027, mais si tout va bien on devrait finir en septembre 2026. Il y a toujours des aléas de chantier, mais pour l'instant on est plutôt dans les temps. On continue le plan de relamping et ça aussi c'est de l'écologie pragmatique. Et puis il y a le réaménagement des vestiaires du club de football, je voudrais en dire un mot car c'est important, on a des installations qui sont, dans une certaine mesure, insalubres et on a quand même des enfants de Chevigny qui sont dans ces vestiaires. Donc on doit à nos enfants, à l'école comme dans nos équipements sportifs et culturels, des conditions dignes. Le sport c'est bon pour la santé, donc on ne peut pas tenir un discours sur le sport et laisser jouer dans ces vestiaires qui ont été mal conçus, rien n'est aux normes et les douches je ne vous en parle pas, ce n'est pas correct donc on va faire les choses bien avec des solutions qui sont économes en passant par du préfabriqué industriel qui va aussi permettre une installation assez rapide en moins de six mois de travaux. Ainsi, on va pouvoir avoir un club qui va avoir les moyens d'exercer et des salariés qui vont pouvoir travailler correctement, dans des conditions classiques et normales et rien de plus. Il n'y a pas de raison que le club continue dans les conditions actuelles, car il a attendu assez longtemps. C'est un beau projet pour lequel on ne jette pas l'argent par les fenêtres. On va tout démolir, on va dépolluer et on va reconstruire avec des solutions peu coûteuses, mais on va avoir plus de 500 m<sup>2</sup> avec six vestiaires et un club-house. Il est encore un peu tôt pour présenter le projet, car on est en phase de discussion avec le club et l'architecte. Au mois de février, on va déposer l'avant-projet détaillé donc ce sera un beau projet et j'en suis très fier. On le fait à cette période car on a une*

*crise économique qui se dessine, l'investissement est en berne et à cela s'ajoute le cycle électoral, on le sait en année d'élections on investit moins car les nouvelles équipes n'ont pas le temps de lancer leurs projets. Nous, on l'a lancé pour que les travaux commencent en juin-juillet, le temps que les entreprises répondent. Tout ne dépend pas de la volonté politique, mais de notre côté c'est bon. On pourra avoir en fin d'année un bel équipement et j'en suis très heureux. A priori, les premières esquisses ont tendance à plaire au club et au service des sports que je salue. Donc on va avoir une grosse année avec deux beaux projets.*

*Je ne reviens pas sur le fonctionnement, car on en a suffisamment parlé avec les collègues lors du débat d'orientation budgétaire.*

*Je sais que le directeur général des services est en train de préparer la nouvelle mandature avec tout ce qui va bien, on va lancer la future ABS (analyse des besoins sociaux), le futur diagnostic pour la CTG, le plan pour les médiathèques pour la culture, ce qui va nous servir, Monsieur STURM, pour la ville santé. Je sais que le directeur général travaille sur la réorganisation des services pour avoir toujours plus d'efficacité. L'année 2026, grâce à ce budget qui donne des perspectives, est rassurante pour les services car elle donne un cap, une feuille de route donc cela permet à tout le monde d'être en ordre de marche sans devoir attendre avril. Je sais que dans d'autres communes les services sont un peu en roues libres car il n'y a pas de budget, donc il est nécessaire d'avoir des lignes directrices sinon on n'avance pas.*

*Je tenais à faire cette présentation là car on est sur un budget qui va de l'avant, en vous remerciant pour la tonalité des débats.*

## AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

### **3. COMMERCE – Avis sur les ouvertures dominicales 2026**

Délibération n° 003-01-2026 – Présentée par Monsieur André DELATTRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L3132-26 du Code du travail,

Vu la délibération n° DM20250925\_14 adoptée par le Conseil métropolitain du 25 septembre 2025 qui fixe de manière limitative les dimanches autorisés pour l'année 2026,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 19 janvier 2026,

Considérant ce qui suit :

Les commerces de détail employant des salariés doivent respecter la règle du repos dominical.

Cependant, l'article L3132-26 du code du travail donne compétence aux maires pour déroger à cette règle jusqu'à 12 dimanches par année civile.

*« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.*

*Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.* »

Depuis de nombreuses années, l'ensemble des communes de la métropole souhaite retenir des dates communes par souci de cohérence territoriale, de communication claire auprès du public et de bonne adéquation entre les enjeux économiques et sociaux.

Par délibération du 25 septembre 2025, le Conseil métropolitain a fixé de manière limitative les dimanches autorisés pour l'année 2026, en donnant un avis favorable conforme de dérogation au repos dominical :

- Pour 5 dimanches à la branche de vente de détail les 11 janvier, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre 2026 ;
- Pour les dimanches des 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre, 11 octobre 2026 pour la branche automobile.

Tout ajout d'un dimanche supplémentaire ou modification du calendrier nécessite une nouvelle délibération du Conseil métropolitain, après consultation des organisations syndicales (ces consultations avaient été menées en amont de l'adoption de la délibération métropolitaine du 25 septembre 2025 susvisée).

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur les ouvertures dominicales 2026, préalablement à la prise de décision du maire (arrêté municipal).

Entendu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-**ÉMET** un avis favorable de dérogation au repos dominical en 2026 pour la liste des dimanches retenus par Dijon métropole par délibération du Conseil métropolitain du 25 septembre 2025 pour la branche de vente de détail et la branche automobile ;

-**DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention liminaire de Monsieur André DELATTRE : (texte transmis)

*« Les commerces de détail employant des salariés doivent respecter la règle du repos dominical.*

*Depuis de nombreuses années, l'ensemble des communes de la métropole souhaite retenir des dates communes par souci de cohérence territoriale, de communication claire auprès du public et de bonne adéquation entre les enjeux économiques et sociaux.*

*Par délibération du 25 septembre 2025, le Conseil métropolitain a fixé de manière limitative les dimanches autorisés pour l'année 2026, en donnant un avis favorable conforme de dérogation au repos dominical :*

*→ Pour 5 dimanches à la branche de vente de détail les 11 janvier, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre 2026 ;*

*→ Pour les dimanches des 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre, 11 octobre 2026 pour la branche automobile.*

*Tout ajout d'un dimanche supplémentaire ou modification du calendrier nécessitera une nouvelle délibération du Conseil métropolitain, après consultation des organisations syndicales (ces consultations avaient été menées en amont de l'adoption de la délibération métropolitaine du 25 septembre 2025 susvisée).*

*Il vous est proposé ici de voter pour retenir les mêmes dates que la métropole. »*

#### AFFAIRES FONCIÈRES

#### **4. DOMAINE ET PATRIMOINE – Convention pour la mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche et de surveillance au profit de la Fédération de Côte-d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – Autorisation donnée au maire pour la signer**

Délibération n° 004-01-2026 – Présentée par Monsieur Nicolas SZLATALA-PALLOT

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'environnement notamment ses articles L. 435-3-1, L. 435-4, L. 435-5, L. 435-6, L. 435-7 et L. 437-13,

Vu le projet ci-annexé de convention pour la mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche et de surveillance au profit de la Fédération de Côte-d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 19 janvier 2026,

Considérant ce qui suit :

Le président de la Fédération de Côte-d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCOPPMA), ayant son siège social au 4 rue Louis-Néel à Dijon, a sollicité le maire de Chevigny-Saint-Sauveur pour avoir la possibilité d'exercer le droit de pêche et de surveillance sur certaines portions de rives communales bordant la rivière dénommée La Norges.

Ce partenariat avec la FCOPPMA, agréée organisme de protection, va permettre de valoriser sur la commune la connaissance du milieu aquatique et de la pêche au travers d'actions comme la gestion piscicole (lâchés de truites...), des animations à destination des jeunes, un accès à la pêche de loisir aux détenteurs d'une carte fédérale.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions issues du Code de l'environnement, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche et de surveillance au profit de la FCOPPMA et d'autoriser le maire à signer la convention afférente telle qu'annexée à la présente délibération.

Entendu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** d'accepter la mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche et de surveillance au profit de la Fédération de Côte-d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;

**-DIT** que le droit de pêche pourra être exercé par la Fédération pour une durée de cinq ans (5 ans) conformément à l'article L. 435-5 du Code de l'environnement ;

**-APPROUVE** les termes de la convention afférente ci-annexée et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout avenant éventuel qui n'aurait pas une incidence financière, et toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération ;

**-DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention liminaire de Monsieur Nicolas SZLATALA-PALLOT : (texte transmis)

*« Le Président de la Fédération de Côte d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique nous a sollicité pour avoir la possibilité d'exercer le droit de pêche et de surveillance sur certaines parties de rives communales, bordant la Norges. Cela va permettre un accès à la pêche aux détenteurs d'une carte fédérale. Mais aussi de valoriser la connaissance du milieu aquatique avec des animations à destination du public, en particulier chez les jeunes. Des lâchers de truite permettront la réinsertion de poissons dans les cours d'eau, et la fédération nous permettra une meilleure surveillance de la faune et de la flore de nos rivières. La pêche sera autorisée dès l'ouverture le 14 Mars 2026 et des contrôles de validité de carte pourront être effectués par la police municipale ou un garde pêche résidant sur la commune. Les zones concernées sont la Norges, de la passerelle reliant le quartier des Fleurs à la rue du Point du Jour, jusqu'au fond des jardins familiaux (La goulotte et la rivière neuve sont aussi concernées, à partir de l'ancienne voie ferrée). »*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Je trouve que c'est une très bonne chose, même si je ne suis pas pêcheur.*

Intervention de Madame Nathalie RACAMIER-THOMAS :

*On a vu aux informations que les truites arc-en-ciel causent des dégâts. Va-t-on maîtriser les poissons relâchés ?*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Je vais vous répondre, ce sont des truites stériles pour ne pas qu'elles se reproduisent, c'est uniquement pour la pêche. Ils sont très soucieux des milieux, donc ils vont éviter l'introduction d'espèces invasives non autochtones. Effectivement, c'est un souci mais avec la Fédération de pêche c'est surveillé.*

## CCAS

### **5. Subvention accordée au C.C.A.S. – Exercice 2026**

Délibération n° 005-01-2026 – Présentée par Monsieur Samuel LONCHAMPT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale des familles ;

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 19 janvier 2026,

Il convient d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de Chevigny-Saint-Sauveur, une subvention au titre de l'exercice 2026.

*MM. RUET Guillaume (Président), CADOUOT Christian, BLUME Pierre, RICHARD Xavier, STURM Yves et Mmes VICTOR Catherine, DEFERT Josette, BOURDIER-NOIROT Sylvie, SCANZI Justine, membres du Conseil d'administration du C.C.A.S., ne prennent part ni au débat ni au vote.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** d'attribuer la subvention « Social » suivante au C.C.A.S., au titre de l'exercice 2026 :

Organisme	Montant voté
C.C.A.S.	281 100,00 €

**-DIT** que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 657363 ;

**-CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire ;

**-DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention liminaire de Monsieur Samuel LONCHAMPT pour les points n° 5 à n° 11 : (texte transmis)

*« Merci monsieur le maire,  
Monsieur le maire, chers collègues,*

*Je vais vous faire une présentation globale des propositions de subventions 2026 sachant que le vote de certaine se fera individuellement car certain de nos collègues doivent se déporter.*

*Je me félicite car les associations de notre commune sont en bonne santé financière.*

*Je tiens à vous rappeler que la commune ne soutient pas que financièrement mais aussi indirectement (prêt de minibus, prêt de matériel pour les manifestations et aussi les créneaux).*

*Les associations qui touchent plus de 10000€ ont une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour 2024,2025,2026.*

*Chers collègues, je vais vous donner lectures des propositions figurant dans les projets de délibérations n° 5 à n°11. »*

Intervention de Monsieur le Maire pour les points n° 5 à n° 11 :

*Mon adjoint Samuel LONCHAMPT a rapporté également la subvention pour le Centre Communal d'Action Sociale, qui n'est pas une association mais l'organe de la mairie qui gère tout ce qui est actions sociales et personnes âgées. Pour cette délibération, on a mis les personnes qui doivent se déplacer, les membres du Conseil d'administration, mais avec la nouvelle loi sur le statut de l'élu local pour la prévention des conflits d'intérêts, ce n'est pas encore complètement adopté mais il est précisé qu'il ne pourrait pas y avoir de conflit d'intérêt public-public. Franchement, je ne vois pas où est le problème de voter la délibération octroyant la subvention au CCAS quand on est élu et membre du CA car il n'y a pas de gain personnel. Chacun prend ses risques, mais nous, on procède de cette façon.*

*Pour les subventions, vous avez une délibération globale puis des délibérations distinctes, car certains élus sont membres des bureaux de ces associations donc ils ne peuvent pas voter la subvention.*

*Hervé BASSOLEIL, qui n'est plus membre du bureau de l'association Les Moutards, peut donc voter cette subvention.*

*Merci pour le soutien constant et massif de la Ville de Chevigny, on n'a pas à rougir là-dessus. On a une vie associative qui vit bien et c'est grâce à elle qu'on n'est pas une cité dortoir. C'est un des éléments forts de l'attractivité et du dynamisme de notre commune.*

## PÔLE VIE AU QUOTIDIEN

### ÉDUCATION, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

#### **6. Subventions accordées à diverses associations - Exercice 2026**

Délibération n° 006-01-2026 – Présentée par Monsieur Samuel LONCHAMPT

Divers organismes et associations ont sollicité de la ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, une subvention au titre de l'exercice 2026.

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE VIE AU QUOTIDIEN du 19 janvier 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** d'attribuer les subventions « Sports » selon le tableau ci-après, au titre de l'exercice 2026 :

Association ou organisme	Montant voté
A.K.D.C. *	14 000,00 €
A.S.C. sections sportives *	36 000,00 €
C.L.E.S. *	31 000,00 €
Les Archers Chevignois	2 000,00 €
Chevigny Gym 21 *	15 500,00 €
Chevigny Lutte Olympique	6 000,00 €
Chevigny St Sauveur Handball *	54 000,00 €
Chevigny St Sauveur Handball « élite » *	16 000,00 €
Chevigny Tennis de Table	6 000,00 €
AS Lycée	2 000,00 €
PEV Cycling Team	1 000,00 €
Aulé Disc Ultimate Frisbee	150,00 €

\* les associations susnommées font l'objet de la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2024, 2025 et 2026.

**-DÉCIDE** d'attribuer les subventions « Culture-Loisirs-Social-Divers » selon le tableau ci-après, au titre de l'exercice 2026 :

Association ou organisme	Montant voté
A.S.C. sections culturelles	960,00 €
Amis de la Nature	500,00 €
Théâtre en bulles	2 000,00 €
A.V.A.C.	750,00 €
Chirpy Girl's	1 800,00 €
Chirpy Girl's exceptionnelle	1 200,00 €
Eaux en Couleurs	600,00 €
Clairdor	300,00 €
Du Coq à l'Âne	300,00 €
Du Coq à l'Âne (20 ans) - exceptionnelle	300,00 €
F.N.A.C.A.	750,00 €
L'abeille Chevignoise	500,00 €
Fondation Maréchal Delattre	150,00 €
U.N.C.	300,00 €
Comité d'Action Sociale du personnel (C.A.S.)	2 000,00 €
Ass. Conciliateurs de Justice de Dijon	150,00 €
Solidair'tons	300,00 €
Comité de jumelage	1 500,00 €

-**DÉCIDE** d'attribuer les subventions « Affaires Scolaires » selon le tableau ci-après, au titre de l'exercice 2026 :

Association ou organisme	Montant voté
Association Parents d'élèves du Buisson Rond	150,00 €
<b>Coopératives scolaires (50 € par classe) :</b>	
Elémentaire Ez Allouères	300,00 €
Elémentaire Henri Marc	350,00 €
Elémentaire Le Breuil	300,00 €
Elémentaire Buisson Rond	400,00 €
Maternelle Ez Allouères	150,00 €
Maternelle Henri Marc	150,00 €
Maternelle Le Breuil	150,00 €
Maternelle Buisson Rond	150,00 €
<b>Voyages à la journée (5 € par élève) :</b>	
Elémentaire Ez Allouères	655,00 €
Elémentaire Henri Marc	695,00 €
Elémentaire Le Breuil	635,00 €
Elémentaire Buisson Rond	755,00 €
Maternelle Ez Allouères	375,00 €
Maternelle Henri Marc	290,00 €
Maternelle Le Breuil	250,00 €
Maternelle Buisson Rond	330,00 €
<b>Projet commun Cirque :</b>	
Projet Cirque – école Primaire du Breuil	2 200,00 €
Projet Cirque – école Elémentaire Henri Marc	2 200,00 €

- **DIT** que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 65748 ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire ;

-**DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

#### **7. Subvention accordée à l'Office des Sports - Exercice 2026**

Délibération n° 007-01-2026 – Présentée par Monsieur Samuel LONCHAMPT

L'Office des Sports a sollicité de la ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, une subvention au titre de l'exercice 2026. Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE VIE AU QUOTIDIEN du 19 janvier 2026,

*Monsieur Christophe RECOUVREUX, par procuration à Monsieur André DELATTRE, ne prend part ni au débat ni au vote.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-**DÉCIDE** d'attribuer à l'Office des Sports la subvention « Sports » ci-après, au titre de l'exercice 2026 :

Organisme	Montant voté
Office des Sports	8 000,00 €

-**DIT** que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 65748 ;

-**CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire ;

-**DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

#### **8. Subvention accordée à l'association CSS FOOTBALL - Exercice 2026**

Délibération n° 008-01-2026 – Présentée par Monsieur Samuel LONCHAMPT

L'association CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR FOOTBALL a sollicité de la ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, une subvention au titre de l'exercice 2026.

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE VIE AU QUOTIDIEN du 19 janvier 2026,

*Madame Bénédicte PERSON- PICARD ne prend part ni au débat ni au vote.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-**DÉCIDE** d'attribuer à l'association CSS FOOTBALL une subvention « Sports » ci-après, au titre de l'exercice 2026 :

Association	Montant voté
CSS FOOTBALL	42 500,00 €

-**PREND** acte que l'association fait l'objet de la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

-**DIT** que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 65748 ;

-**CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire ;

-**DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

### **9. Subvention accordée à l'association CSS BASKETBALL - Exercice 2026**

Délibération n° 009-01-2026 – Présentée par Monsieur Samuel LONCHAMPT

L'association CSS BASKETBALL a sollicité de la ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, une subvention au titre de l'exercice 2026.

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE VIE AU QUOTIDIEN du 19 janvier 2026,

*Madame Christelle FEGUIRI ne prend part ni au débat ni au vote.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** d'attribuer à l'association CSS BASKETBALL la subvention « Sports » ci-après, au titre de l'exercice 2026 :

Association	Montant voté
CSS BASKETBALL	20 000,00 €

**-PREND** acte que l'association fait l'objet de la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

**-DIT** que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 65748 ;

**-CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire ;

**-DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

### **10. Subvention accordée à l'association LES MOUTARDS - Exercice 2026**

Délibération n° 010-01-2026 – Présentée par Monsieur Samuel LONCHAMPT

L'association LES MOUTARDS a sollicité de la ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, trois subventions au titre de l'exercice 2026.

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE VIE AU QUOTIDIEN du 19 janvier 2026,

*Madame Sylvie BOURDIER-NOIROT ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** d'attribuer à l'association LES MOUTARDS la subvention « Culture-Loisirs-Social-Divers » ci-après, au titre de l'exercice 2026 :

Association	Montant voté
LES MOUTARDS	600,00 €

**-DIT** que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 65748 ;

**-CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire ;

**-DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

## **11. Subvention accordée à l'association ÉCOLE DES ARTS CHEVIGNOIS - Exercice 2026**

Délibération n° 011-01-2026 – Présentée par Monsieur Samuel LONCHAMPT

L'association ÉCOLE DES ARTS CHEVIGNOIS a sollicité de la ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, une subvention au titre de l'exercice 2026.

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE VIE AU QUOTIDIEN du 19 janvier 2026,

*Messieurs André DELATTRE et Thierry DURANDIN ne prennent part ni au débat ni au vote.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** d'attribuer à l'association ÉCOLE DES ARTS CHEVIGNOIS la subvention « Culture-Loisirs-Social-Divers » ci-après, au titre de l'exercice 2026 :

Association	Montant voté
ÉCOLE DES ARTS CHEVIGNOIS (E.A.C.)	210 000,00 €

**-PREND** acte que l'association fait l'objet de la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

**-DIT** que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 65748 ;

**-CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire ;

**-DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

### **PÔLE SERVICES TECHNIQUES**

## **12. ACCESSIBILITÉ - Présentation du rapport global de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Délibération n° 012-01-2026 – Présentée par Madame Isabelle BARDIN

Vu l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 021-06-2020 adoptée par le Conseil municipal du 18 juin 2020 portant reconduction de la CCAPH,

Vu l'arrêté municipal du 19 novembre 2020 arrêtant la liste des membres de la CCAPH,

Considérant ce qui suit :

Pour notre commune, la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) a été créée par délibération du conseil municipal du 27 mai 2014 (mandature municipale 2014-2020) pour les compétences autres que celles de la communauté d'agglomération du Grand Dijon et reconduite par délibération du conseil municipal du 18 juin 2020 (mandature 2020-2026) pour les compétences autres que celles de Dijon métropole.

Par arrêté du 19 novembre 2020, le maire a fixé la liste des membres de la CCAPH incluant des membres issus du conseil municipal et des membres issus de représentants « d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville ».

Dans le cadre du suivi du dossier d'accessibilité comprenant un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), validé par délibération du conseil municipal du 22 septembre 2015 et déposé auprès des services de la DDT, des travaux de mises aux normes des bâtiments municipaux ont été engagés sur la période 2018-2022. Par suite, dans la continuité de la mise en œuvre des engagements pris, une série de travaux de mise en conformité ont été réalisés au cours de l'année 2022.

En dehors du suivi technique des travaux réalisés, la CCAPH s'est réunie le 20 février 2023 pour aborder le bilan des travaux d'accessibilité effectués dans les bâtiments, qui atteint un taux de 98,99 % dans les groupes scolaires (hors travaux de rénovation globale du groupe scolaire Buisson Rond qui ont débuté cette année-là), un taux de 100 % pour 6 équipements sportifs sur 7 (l'accessibilité du MAS de football sis Parc de la Saussaie sera étudiée dans le cadre d'un projet de rénovation globale à venir) et un taux de 100 % pour 8 bâtiments municipaux sur 11 (des rénovations lourdes étant à l'étude pour les 3 autres bâtiments, dont la salle du Polygone sise Parc de la Saussaie).

La CCAPH ne s'est pas réunie en 2024.

En 2025, un rapport « *état des lieux et actions à mener* » a été établi le 23 février 2025 par le BUREAU VERITAS pour le site de la police municipale sis 10 avenue de la République, dans lequel il a été constaté la conformité des travaux réalisés (éclairage des locaux, seuil de tapis, système de communication interphone, cheminement extérieur).

La CCAPH s'est réunie le 21 janvier 2026 pour dresser le bilan des actions et travaux réalisés sur la période 2015-2025.

Entendu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la transmission du rapport global de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées qui dresse le bilan des actions et travaux réalisés sur la période 2015-2025 en matière d'accessibilité et **PREND CONNAISSANCE** de celui-ci.

Intervention liminaire de Madame Isabelle BARDIN : (texte transmis)

*« Monsieur le Maire,  
Mes chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,*

*Comme vous le savez, nous allons vous présenter le rapport global d'accessibilité de la commune. Il sera présenté sous la forme d'un power point, d'images et du cout des travaux. Mais avant, je voulais vous apporter quelques précisions.*

*Si je prends la parole ce soir, c'est parce que l'accessibilité et la prise en compte du handicap ne sont pas un sujet "à part". C'est une question de citoyenneté.*

*C'est la capacité, pour chacune et chacun, d'entrer dans nos bâtiments, d'accéder à nos services, de participer à la vie collective, de se déplacer, d'apprendre, de pratiquer un sport, de venir à une réunion publique. Bref: de vivre pleinement à Chevigny-Saint-Sauveur malgré ses différences.*

*Et je veux le dire d'emblée : l'accessibilité, ce n'est pas seulement une obligation réglementaire. C'est un choix politique. Celui de l'égalité d'accès aux services publics. Celui qui considère que personne ne doit rester au seuil, au sens propre comme au sens figuré.*

*A Chevigny, nous avons avancé sur ce dossier avec une conviction simple : faire les choses sérieusement, durablement, et de manière cohérente sur l'ensemble de la commune. Oui, cela prend du temps. Les travaux ont commencé en 2018 et s'achèvent maintenant.*

*Je le redis souvent, et je l'assume : tout peut être fait rapidement, mais parfois, les choses faites intelligemment doivent prendre du temps.*

*L'accessibilité ne se résume pas à "cocher des cases". C'est une transformation progressive : elle suppose des diagnostics, des choix techniques, des arbitrages budgétaires, et surtout une continuité.*

*C'est exactement l'esprit de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, ce que l'on appelle l'AD'AP : un outil qui permet à une collectivité d'organiser, dans le temps, la mise en accessibilité de ses établissements recevant du public. Celui-ci sera terminé cette année.*

*L'AD'AP engagé sur Chevigny a ainsi porté sur 23 bâtiments communaux. C'est considérable. Cela concerne nos quatre groupes scolaires, mais aussi plusieurs équipements sportifs, des lieux de culture et de vie sociale comme l'Ogive ou le Polygone, ou encore l'église de la Sainte-Trinité, et bien sûr l'Hôtel de Ville.*

*Nous avons traité, bâtiment par bâtiment, les cheminements, les accès, les circulations, les sanitaires, la signalétique, les usages. Et je veux souligner un point très important : la signalétique de l'ensemble de nos ERP sera réalisée cette année. Ce n'est pas un "détail" : c'est ce qui permet de se repérer, d'être autonome, d'être accueilli correctement.*

*Nous travaillons également sur l'espace public, parce qu'on ne peut pas rendre un bâtiment accessible si le trajet pour y arriver ne l'est pas. C'est pourquoi le partenariat avec Dijon Métropole est essentiel : sur l'accessibilité des arrêts de bus, sur l'abaissement des trottoirs, sur les cheminements. D'ailleurs, je tiens à remercier les services métropolitains pour ce travail conjoint.*

*Mais nous le savons : l'inclusion ne se limite pas au béton, aux rampes et aux normes. Une commune inclusive, c'est aussi une commune qui change ses pratiques.*

*Nous avons participé au DuoDay, qui permet à des personnes en situation de handicap de découvrir un nouveau métier au sein d'une équipe, de faire tomber les représentations. Nous avons engagé des formations spécifiques pour nos agents (rappelez-vous le label S3A), parce que l'accueil, l'écoute, l'accompagnement, cela s'apprend et se renforce.*

*Et nous avons travaillé avec nos écoles : journée paralympique, actions de sensibilisation, échanges. Parce que l'inclusion se construit tôt, par la connaissance et le respect.*

*Cette politique n'est pas celle d'un service isolé, ni d'un élu seul. C'est une action collective. Je veux remercier l'ensemble des services municipaux engagés, et tout particulièrement les services techniques, pour ce travail de longue haleine.*

*Nous pouvons nous appuyer sur des partenaires solides : le CCAS, le service des sports, la médiathèque, le service enfance-jeunesse, l'urbanisme et j'en oublie certainement. Les partenaires du territoire : collège, lycée, EHPAD, résidence Icare. Et je veux aussi mettre en valeur l'engagement des clubs sportifs de Chevigny : la boxe, les cyclos, le volley-ball, le tennis, le tir à l'arc, le karaté, l'escalade...*

*Enfin, nous restons attentifs aux signalements des usagers. Ces retours nous aident. Ils nous permettent de prioriser, de repérer ce qui échappe parfois aux diagnostics, de comprendre des difficultés réelles. C'est une démarche de respect mais aussi d'efficacité et de cohérence : écouter celles et ceux qui vivent les obstacles, pour mieux les lever.*

*Aujourd'hui, nous pouvons dire que la Ville a atteint l'essentiel de ses objectifs en matière d'accessibilité des infrastructures. Et ce résultat n'est pas un "aboutissement" : c'est une étape. Une étape solide, construite, qui nous permet d'aller plus loin.*

*Je veux conclure sur un point essentiel : le handicap concerne tout le monde. Parce qu'une grande majorité des handicaps - 80 % ! — sont invisibles. Parce que nous pouvons toutes et tous être concernés un jour, directement ou dans notre entourage. Et parce qu'une ville accessible est une ville plus simple, plus confortable et plus accueillante pour l'ensemble des Chevignois.*

*Ce que nous présentons ce soir avec le Directeur adjoint des Services techniques, Nicolas DELFOUR, c'est une étape importante. Mais ce n'est pas la fin. Notre responsabilité collective, c'est de poursuivre, de maintenir l'exigence, et de faire de la différence non pas un motif d'exclusion, mais une richesse, une complémentarité. C'est ça le vivre ensemble !*

*Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne sais pas ce que vous ferez après le 15 mars mais je formule le vœu que la prochaine mandature s'engage aussi pleinement que nous l'avons fait dans cette démarche en faveur du handicap. De tous les handicaps et aille encore plus loin.*

*Je vous remercie. »*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Mon adjointe Isabelle BARDIN nous fait une synthèse très succincte de sa présentation à l'ouverture de la séance lors de la présentation du bilan accessibilité.*

*Nous devons prendre acte de la transmission du rapport global de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées qui dresse le bilan des actions et travaux réalisés sur la période 2015-2025 en matière d'accessibilité et prendre connaissance de celui-ci.*

*Je tiens à remercier à nouveau Isabelle BARDIN, Nicolas DELFOUR notre DST adjoint, et les services car l'accessibilité ce n'est pas le sujet le plus simple à traiter.*

**13. ESPACE PUBLIC - Modification de la méthode de calcul de l'énergie consommée par les points d'éclairage public de compétence communale - Autorisation donnée au maire pour signer l'avenant n° 1 à la convention de gestion avec Dijon métropole**

Délibération n° 013-01-2026 – Présentée par Monsieur Nicolas SZLATALA-PALLOT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 72-06-2017 adoptée par le conseil municipal du 27 juin 2017 portant sur la convention de gestion d'équipements d'espaces publics entre la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur et la Métropole du Grand Dijon pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public communal et la convention de gestion afférente signée le 3 juillet 2017 ;

Vu la délibération n° DM20250918\_30 du Bureau métropolitain du 18 septembre 2025 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de gestion ;

Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention-type de gestion de l'entretien de certains équipements et espaces publics entre Dijon métropole et les communes intéressées,

Considérant ce qui suit :

L'article L. 5215-17 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de confier à l'une de ses communes membres la gestion d'un service qui relève de sa compétence, mais également la possibilité pour un commun membre de confier à l'EPCI dont elle est membre la gestion d'un service relevant de sa compétence.

Par délibération du Bureau métropolitain du 22 septembre 2016, les membres du bureau ont approuvé les conventions-types de gestion de l'entretien de certains équipements et espaces publics entre Dijon métropole et les communes intéressées.

Par délibération du Bureau métropolitain du 18 septembre 2025, les membres du bureau ont approuvé l'avenant 1 de la convention-type de gestion de l'entretien de certains équipements et espaces publics entre Dijon métropole et les communes intéressées.

Aujourd'hui, il convient d'approuver le présent avenant n° 1 qui vient modifier la convention de gestion du 3 juillet 2017, concernant les modalités patrimoniales et les modalités financières, comptables et budgétaires en raison du changement de mode de calcul de l'énergie consommée par les points d'éclairage public de compétence communale.

La méthode de calcul initiale, basée sur le pourcentage de points communaux sur l'ensemble du patrimoine de la commune, n'est plus justifiée depuis la reconstruction de l'éclairage public sur la commune de Dijon.

Aujourd'hui avec les outils à disposition, il est possible de calculer la consommation au point lumineux avec précision et d'adresser un état de somme à recouvrer à la commune le plus proche de la réalité.

La commune de Chevigny-Saint-Sauveur a confié à Dijon métropole, par convention du 3 juillet 2017, la gestion des services suivants afférents à la compétence communautaire « création, aménagement et entretien de voirie » : l'entretien et la maintenance de l'éclairage public communal.

Il avait été convenu entre les Parties que la convention ne porte que sur les dépenses de fonctionnement afférentes aux différents services concernés.

Dijon métropole s'est engagé à assurer la continuité du service public dans le cadre de la gestion confiée, qu'il assurera sous sa responsabilité pendant la durée de la convention.

Par ailleurs, depuis la signature de la convention initiale en 2017, les modalités de gestion de l'éclairage public sur le territoire des différentes communes de la métropole ont été uniformisées. Pour cette raison, la situation transitoire prévue à l'article 6.2 « *Hypothèse 2 – Paiement direct du prestataire par la Commune* » n'a plus lieu de figurer dans ladite convention.

En conséquence, les Parties conviennent de modifier ladite convention par le présent avenant n°1.

Entendu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention-type de gestion de l'entretien de certains équipements et espaces publics entre Dijon métropole et la commune de Chevigny-Saint-Sauveur, ci-annexé ;

**-AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à apporter des modifications de détail au présent projet ;

**-AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 et tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;

**-DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention liminaire de Monsieur Nicolas SZLATALA-PALLOT : (texte transmis)

*« L'objectif de cette délibération est de changer la méthode de calcul de l'énergie consommée par les points d'éclairage de compétence communale. Jusqu'à présent le calcul était basé sur le pourcentage de points communaux sur l'ensemble de la commune. Depuis le relamping en LED et grâce à l'évolution des outils, il est désormais possible de calculer la consommation précisément pour chaque point lumineux. La somme à payer est donc calculée exactement et fera faire des économies à la commune étant donné la faible consommation des LED. »*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Ce sera plutôt avantageux pour nous car on a fait le choix d'investir en parallèle de Dijon métropole, ce qui n'était pas obligatoire, sur le passage en leds de nos points lumineux. On est en leds à 98 % donc on va pouvoir réaliser quelques économies en frais de fonctionnement.*

#### **14. FORET COMMUNALE – Vente des bois façonnés et inscription à l'état d'assiette exercice 2026 – Parcelle n° 30 « Le Bois du Roy »**

Délibération n° 014-01-2026 – Présentée par Monsieur Nicolas SZLATALA-PALLOT

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation de la stratégie de commercialisation des bois issus de la forêt publique validée par les Communes forestières et l'ONF ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-**SOLLICITE** et **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report et de l'ajout de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désigner par l'ONF
30	-	2026	AJOUT	ONF-TA	FIR*	5.18

\*Futaie irrégulière

-**INFORME** Monsieur le Préfet de Région des motifs (art. L 214-5 du CF) que suite à l'ajout de la parcelle 30 au régime forestier en cette fin d'année 2025, la parcelle 30 est ajoutée afin d'effectuer une coupe en irrégulier et par la même occasion les arbres avec un état sanitaire dégradé ;

-**DÉCIDE** d'accepter les orientations de mise en marché suivantes :

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat <b>BIBE</b>	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
30	BIBE* Feuillus						X
30	BO** Feuillus	X		X			

\*Le terme BIBE désigne les produits bois pouvant être utilisés pour une utilisation industrielle (bois d'industrie - BI) ou énergétique (bois-énergie - BE).

\*\*Le terme BO désigne le bois d'œuvre (BO) qui est le bois destiné au sciage, déroulage, tranchage et autres usages "nobles" de la filière bois ; après transformation, ces bois servent notamment en menuiserie, ameublement, tonnellerie, emballage, charpente ou construction. Le bois d'œuvre est tiré du fût des arbres, c'est à-dire de la partie la plus importante et la mieux conformée.

-**DÉCIDE** d'accepter les modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement :

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied
30		X

-**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent ;

-**DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Intervention liminaire de Monsieur Nicolas SZLATALA-PALLOT : (texte transmis)

« La partie communale du Bois du Roy est désormais classée sous le régime forestier. Suite à la demande de la municipalité, l'ONF a récupéré la gestion de ces 5 hectares de forêt, sous la dénomination de parcelle numéro 30. L'ONF

*commencera le martelage des arbres ce Printemps. Cela va consister à marquer avec de la peinture les arbres qui devront faire l'objet d'une coupe sanitaire. Une réunion d'information des riverains aura lieu avant le martelage afin que l'ONF puisse présenter son projet de gestion durable et aussi répondre aux questions des riverains durant un temps d'échange. Les arbres marqués seront principalement des frênes malades, affaiblis par la chalarose et présentant un risque de chute. Certains chênes dépérissant, situés aux abords des chemins ou des maisons seront aussi concernés par ces coupes. Des arbres seront plantés à l'issu des coupes qui auront lieu cet automne. Ainsi, le massif forestier retrouvera une certaine vitalité et cela permettra une gestion plus durable de la forêt du Bois du Roy. Je profite de cette dernière délibération pour remercier sincèrement les services pour la qualité de leur travail et leur implication dans tous les projets municipaux au cours de ce mandat. Merci aussi à Monsieur le Maire et à tous mes collègues élus pour tout ce travail et tous ces échanges au cours de ces six dernières années. »*

#### Intervention de Monsieur le Maire :

*C'est une délibération importante car, avec mon adjoint Nicolas ZLATALA-PALLOT, on a voulu placer la forêt du Bois du Roy, qui n'est pas dans un très bel état, sous la coupe de l'ONF pour lui redonner un second souffle. Donc il y a eu plusieurs délibérations dans ce conseil, on avance et c'est un vrai choix politique important car si on n'avait pas pris cette décision-là, au prochain mandat il y aurait eu de graves déconvenues. On entre dans le vif du sujet, mais il y a eu tout un processus pour passer au régime forestier et cela prend du temps, donc je m'en félicite.*

*Voilà, c'était la 509<sup>ème</sup> délibération de cette mandature et ce sera la dernière.*

*Pour conclure, je vous remercie toutes et tous de votre participation et de votre engagement. Madame HAZHAZ on se quitte au bout de dix-huit ans. J'espère tous vous revoir demain dans la ville. On verra bien comment les élections municipales vont se passer, en espérant qu'elles se déroulent dans le calme, la sérénité et le respect ce qui est le plus important.*

*Rendez-vous le 15 mars prochain pour les élections, où vous serez tous invités à tenir les bureaux de vote pour ceux qui le souhaitent, mais on a besoin de monde.*

*Je vous donne également rendez-vous ce vendredi 30 janvier à 17 heures pour l'inauguration de l'hôtel de ville rénové. C'est important de pouvoir montrer le résultat de notre investissement donc vous êtes toutes et tous invités. On a une très belle réalisation, qui permet d'atteindre les objectifs que l'on s'était fixés : transition énergétique, qualité de l'accueil, esthétique du bâtiment, sécurisation des lieux, accessibilité. Il reste quelques finitions, mais l'essentiel est là et c'est plutôt une réussite. Donc je vous invite à découvrir ce site pour celles et ceux qui ne l'on pas découvert jusqu'à présent.*

*C'était la dernière séance, mais, une fois n'est pas coutume, on a préparé un petit verre de l'amitié pour clore cette mandature. Le public est invité à rester s'il le souhaite pour prolonger tous ensemble un peu la soirée ici même, dans cette salle du conseil municipal.*

*Je clôture cette ultime séance.*

**COMMUNICATIONS dans le cadre de la délégation de pouvoir au Maire (L.2122-22 CGCT)**

**4<sup>ème</sup> trimestre 2025**

*Le Conseil municipal donne acte au maire pour les communications suivantes :*

Dans le cadre de la délégation de pouvoir au Maire de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (*délibération du 26 mai 2020*) :

**a) MARCHÉS PUBLICS :**

Article L.2122-22 alinéa 4 du CGCT : le conseil municipal prend connaissance de la liste des MAPA, intervenus au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

**MARCHÉS MAIRIE**

**2025TX01 – Rénovation de la mairie (entrée + accueil) et réfection du système de chauffage/climatisation du bâtiment.**

Lot 01 : Démolition – Gros œuvre

Attributaire : Bonandrini  
Date de notification : 19/05/2025  
Montant : 46 871.97€ HT  
Avenant 01 : 1 389.50€ 07/10/2025  
Avenant 02 : 9 538.75€ 20/11/2025  
Avenant 03 : - 4 494.52€ 04/12/2025

LOT 03 : Charpente bois - Couverture

Attributaire : CEM Charpente escaliers menuiserie  
Date de notification : 19/05/2025  
Montant : 24 486.25€ HT  
Avenant 01 : - 5411.25€ HT28/08/2025  
Avenant 02 : 5 035.00€ HT 27/11/2025

LOT 04 : Menuiseries extérieures

Attributaire : G1 Fermetures  
Date de notification : 19/05/2025  
Montant : 71 197.00€ HT  
Avenant 01 : 3 275.00€ HT 26/08/2025

LOT 05 : Cloisons modulaires

Attributaire : Malec  
Date de notification : 19/05/2025  
Montant : 38 000.00€ HT  
Avenant 01 : 4 370.00€ HT 26/08/2025

LOT 06 : Menuiseries intérieures

Attributaire : Maignan Menuiserie  
Date de notification : 19/05/2025  
Montant : 39 016.00€ HT  
Avenant 01 : - 5 868.00€ HT 05/06/2025  
Avenant 02 : 5 236.00€ HT 24/11/2025

LOT 07 : Plâtrerie – plafonds - peinture

Attributaire : MALEC et Société du bâtiment Mauchamp  
Date de notification : 19/05/2025  
Montant : 112 000.00€ HT  
Avenant 01 : 2 886.00€ HT 15/09/2025  
Avenant 02 : 3 180.50€ HT 13/10/2025  
Avenant 03 : 6 452.50€ HT 04/12/2025

LOT 08 : Revêtements des sols

Attributaire : TACHIN  
Date de notification : 19/05/2025  
Montant : 41 190.72€ HT  
Avenant 01 : 9 138.20€ HT 17/09/2025

LOT 09 : Climatisation – ventilation – plomberie - sanitaire

Attributaire : ANVOLIA 21  
Date de notification : 19/05/2025  
Montant : 80 758.11€ HT  
Avenant 01 : 635.96€ HT 13/11/2025

LOT 10 : Electricité

Attributaire : SANITEL  
Date de notification : 19/05/2025  
Montant : 178 967.75€ HT  
Avenant 01 : 43.51€ HT 25/08/2025  
Avenant 02 : 1 920.64€ HT 08/09/2025  
Avenant 03 : 313.70€ HT 20/11/2025

2025SE02 MOE VESTIAIRE MAS

Attributaire : ATELIER CHANEAC // BECO SAS // IBI BRUN  
Date de notification : 14/10/2025  
Montant : 120 150.00€ HT

LETTRES D'ENGAGEMENT (Centrale d'achat) : néant

**b) DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) :**

Article L.2122-22 alinéa 15 du CGCT : le conseil municipal prend connaissance de la liste des déclarations d'intention d'aliéner, intervenues au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

DIA intervenues au cours du 4ème trimestre 2025						
Numéro de dossier	Décision de préemption	Adresse de l'opération	Surface du terrain	Etat du terrain	Prix de vente	Propriétaire
DIA 0211712500061	La commune ne préempte pas	1 rue Mal de Lattre de Tassigny	764 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	445 000 €	M. et Mme QUILLERY
DIA 0211712500062	La commune ne préempte pas	28 rue Jacques Prévert	635 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	435 000 €	M. et Mme PARENT
DIA 0211712500063	La commune ne préempte pas	26 rue Georges Brassens	3 633 m <sup>2</sup> (appartement + parking)	Bâti sur terrain propre	140 000 €	M. MATUREL Clément
DIA 0211712500064	La commune ne préempte pas	4 rue du Champ de Vin	1 909 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	295 000 €	M. NUNES SYLVA PERES Abilio
DIA 0211712500065	La commune ne préempte pas	44 avenue Saint Exupéry	1 198 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	400 000 €	Mme MARFAING Michelle, M. MARFAING Philippe, Mme MARFAING Sandrine
DIA 0211712500066	La commune ne préempte pas	6 rue des Clématites	15 140 m <sup>2</sup> (copropriété horizontale)	Bâti sur terrain propre	299 000 €	M. PAYO et Mme CANGI
DIA 0211712500067	La commune ne préempte pas	6 rue des Cyclamens	790 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	295 000 €	M. VANOLI Patrick
DIA 0211712500068	La commune ne préempte pas	18 rue Georges Bizet	483 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	265 000 €	M. ROBARDET Marcel
DIA 0211712500069	La commune ne préempte pas	26 rue Georges Brassens	3 633 m <sup>2</sup> (appartement + place de stationnement)	Bâti sur terrain propre	192 000 €	M. WAVRANT et Mme GUENOT
DIA 0211712500070	La commune ne préempte pas	8 rue Charles Le Téméraire	1 425 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	580 000 €	Mme MAITRE Chantal
DIA 0211712500071	La commune ne préempte pas	50 avenue de Tavaux	1 650 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	525 000 €	SCI MEHDI (M. MEHDI EL HACHMI)
DIA 0211712500072	La commune ne préempte pas	10 rue Serge Gainsbourg	289 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	275 000 €	Mme BALAN Steluta et M. CANU Jérémy
DIA 0211712500073	La commune ne préempte pas	Rue du Grand Pré de Pont	1 311 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	160 000 €	M. FERREIRA Mickaël
DIA 0211712500074	La commune ne préempte pas	20 rue Georges Brassens	5 005 m <sup>2</sup> (appartement + garage)	Bâti sur terrain propre	183 000 €	M. et Mme ORLANDO

DIA 0211712500076	La commune ne préempte pas	16 rue de Bretagne	11 069 m <sup>2</sup> (appartement + place stationnement + cave)	Bâti sur terrain propre	110 000 €	Mme CLAVES Adeline
DIA 0211712500077	La commune ne préempte pas	18 rue Nicéphore Niepce	586 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	262 250 €	APRR
DIA 0211712500078	La commune ne préempte pas	3 rue du Point du Jour	14 018 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	770 00 €	LE CANAL (M. GUITON Curille)
DIA 0211712500079	La commune ne préempte pas	26 rue Georges Brassens	3 633 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	112 000 €	M. DESRUELLE Vincent et Mme CLEMENT Céline
DIA 0211712500080	La commune ne préempte pas	4 rue Anna de Noailles	596 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	210 000 €	M. IVORRA Jérôme
DIA 0211712500081	La commune ne préempte pas	3 rue Lazare Carnot	3 656 m <sup>2</sup> (garage)	Bâti sur terrain propre	15 000 €	Mme AVRONS Sandrine
DIA 0211712500082	La commune ne préempte pas	6 avenue Maréchal Leclerc	2 835 m <sup>2</sup> (garage)	Bâti sur terrain propre	15 000 €	Mme DURUPT Marie
DIA 0211712500083	La commune ne préempte pas	27 rue Pierre Bachelet	615 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	325 000 €	Mme GUYON Ginette et Mme GUYON Florence
DIA 0211712500084	La commune ne préempte pas	13 rue Jean Jaurès	9 947 m <sup>2</sup> (copropriété horizontale)	Bâti sur terrain propre	265 000 €	M. GARNIER Frédéric
DIA 0211712500085 ANNULÉE	La commune ne préempte pas	1 rue Paul Verlaine	541 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	340 000 €	Mme GUINET Pauline
DIA 0211712500086	La commune ne préempte pas	13 avenue de l'Egalité	9 947 m <sup>2</sup> (copropriété horizontale)	Bâti sur terrain propre	285 000 €	Mme RIBEIRO Marie-Christine
DIA 0211712500088	La commune ne préempte pas	19 rue Marguerite de Bavière	586 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	510 000 €	M. DI CARLO Yannick
DIA 0211712500089	La commune ne préempte pas	24 rue des Géraniums	275 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	200 000 €	M. et Mme BONHOMME
DIA 0211712500090	La commune ne préempte pas	2 rue Gaston Roupenel	600 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	280 000 €	Mme DE VINOGRADOFF Béatrice, M. GAUDRY David, Mme GAUDRY Delphine, M. GAUDRY Damien
DIA 0211712500091	La commune ne préempte pas	19 rue Marie de Bourgogne	2 683 m <sup>2</sup> (appartement + garage)	Bâti sur terrain propre	135 900 €	GRAND DIJON HABITAT
DIA 0211712500092	La commune ne préempte pas	25 rue Anna de Noailles	610 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	440 000 €	M. et Mme BROSSARD

DIA 0211712500093	La commune ne préempte pas	1 rue Catherine Sauvage	5 005 m <sup>2</sup> (appartement + garage + parking)	Bâti sur terrain propre	215 000 €	M. GENE BRIER et Mme VIARD
DIA 0211712500094	La commune ne préempte pas	1 rue Paul Verlaine	541 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	328 645 €	Mme GUINET Pauline
DIA 0211712500095	La commune ne préempte pas	1 rue Catherine Sauvage	5 050 m <sup>2</sup> (appartement + garage)	Bâti sur terrain propre	238 500 €	KGDE SCI

(Plans consultables en mairie, service urbanisme)

**c) CIMETIÈRE – VENTE / RENOUELEMENT DE CONCESSION :**

Article L.2122-22 alinéa 8 du CGCT : le conseil municipal prend connaissance de la liste des concessions vendues / renouvelées, intervenue au cours des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

**Ventes de concessions cinéraires en columbarium :**

- Concession CHEVALLIER/VAUGIN, K 7 – 15 ans, paiement de 465 euros,
- Concession DENIS, L 12 – 15 ans, paiement de 465 euros.

**Concessions renouvelées :**

- Concession cinéraire PERROT, I 6, 30 ans, paiement de 450 euros,
- Concession POUTHZE/AUBERT, B 41, 15 ans, paiement de 350 euros,
- Concession cinéraire ODIN, I 3, 30 ans, paiement de 450 euros,
- Concession BIKIM, A 79, 15 ans, paiement de 350 euros,
- Concession BENOIT, D 120, 30 ans, paiement de 261 euros,
- Concession DEMARTHELET, A 77, 15 ans, paiement de 350 euros,
- Concession HERESZTYN, C 45, 30 ans, paiement de 650 euros,
- Concession HERESZTYN, A 114, 15 ans, paiement de 350 euros,
- Concession GUERIN, B 22, 15 ans, paiement de 350 euros.

**d) Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges**

Article L.2122-22 alinéa 9 du CGCT : le conseil municipal prend connaissance des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, intervenus au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

Titre	Nom tiers	Désignation	Montant	Date d'émission
569	EUROFIELD	DON POUR DISTINCTION LABEL SPORT	324,54	02/10/2025
734	PANNEAUX	DON DEDOMMAGEMENT PROBLEME FEU D'ARTIFICE	2000,00	03/12/2025

**e) Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros**

Article L.2122-22 alinéa 10 du CGCT : le conseil municipal prend connaissance de la décision d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros, intervenue au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

Titre	Nom tiers	Objet	Montant	Date d'émission
679	PUR TENDANCE	2 BACS A SHAMPOING (Local 16 av. de la République)	140,00	24/11/2025

**f) Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts**

Article L.2122-22 alinéa 11 du CGCT : le conseil municipal prend connaissance du règlement de frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts, intervenus au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

Mandat	Nom tiers	Objet	Montant	Date d'émission
2489	CABINET GIEN PINOT	REDACTION PV PARCELLES AH 56 ET 72 Rétablissement limites cadastrales avant vente (obligation à charge du vendeur)	1536,00	25/08/2025
3503	SCP BARBEROUSSE	AVOCAT AUDIENCE CAA PISCINE	2760,00	18/11/2025
3249	SCP SOBOLE-SYLVESTRE	FRAIS VENTE PARCELLES AH 56 ET 72	13,08	07/11/2025

**g) Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget**

Article L2122-22 alinéa 3 du CGCT : le conseil municipal prend connaissance de la réalisation d'un emprunt destiné au financement des investissements prévus par le budget, intervenue au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

**-Décision du Maire n° Finances/2025-10-10 du 13 octobre 2025** - Procéder à la réalisation d'un emprunt destiné au financement des investissements inscrits au budget primitif 2025 de la commune :

Organisme prêteur	Caisse d'Épargne Bourgogne Franche--Comté
Objet	Financement des investissements 2025
Montant	1.600.000 €
Durée	20 ans
Taux	Taux du Livret A + marge soit 2.45 % + 0.75 %
Disponibilité des fonds	Déblocage possible en 3 fois sur 12 mois à dater de l'émission du contrat
Frais de dossier	0,10 % du montant sollicité
Remboursement	Echéances trimestrielles
Intérêts	La somme des intérêts s'élève à 434.932,51 euros
Remboursement anticipé	Partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité de 5% du capital remboursé

**h) Réalisation d'une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 1 500 000 euros**

Article L2122-22 alinéa 20 du CGCT : le conseil municipal prend connaissance de la réalisation d'une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 1 500 000 euros, intervenue au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

**-Décision du Maire n° Finances/2025-12-12 du 11 décembre 2025** - Réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 euros auprès de La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté (BPBFC).

**Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie :**

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté (BPBFC)
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1.500.000,00 EUR
Durée du contrat	12 mois
Index = Indice de référence	Euribor 3 mois 2,069% (à titre indicatif au 05/12/2025)

	Dans l'hypothèse où l'indice de référence pour toute période d'intérêts serait inférieur à zéro, l'indice de référence retenu pour les besoins de la présente convention pour cette période d'intérêts sera réputé égal à zéro.
Marge	0,750 %
Taux effectif global	2,819 % (marge comprise)
Caractéristiques des tirages et modalités d'utilisation	Lors de chaque tirage, l'emprunteur précisera les caractéristiques propres au tirage : - montant (minimum 15 000 €) - date souhaitée de mise à disposition des fonds. La mobilisation de la trésorerie est effectuée par tirages successifs au gré des besoins de l'emprunteur dans la limite du montant restant disponible sur l'engagement global de la ligne, déduction faite du montant des tirages déjà effectués. Chaque remboursement permet la reconstitution d'un droit de tirage d'un montant identique.
Appel de fonds	Pour un versement à J, la demande de fonds devra parvenir à BPBFC à J avant 10 heures. Les versements seront effectués par virement au profit du Comptable Public.
Remboursement de fonds	Les remboursements de fonds se feront par virement au profit de la BPBFC.
Dates de valeur - sur appels de fonds - sur remboursements de fonds	Le décompte des intérêts prend effet le jour où le virement est exécuté. Le décompte des intérêts prend fin le jour de l'encaissement effectif des fonds par la BPBFC.
Modalités de décompte des intérêts	Les intérêts sont calculés chaque fin de trimestre civil sur la base de l'index choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours. Les intérêts sont capitalisés chaque trimestre et viennent s'ajouter au solde existant.
Soit : Pour une utilisation en totalité sur 12 mois	10.571,25 € / trimestre
Commission d'engagement	0,200 % du nominal de la ligne avec un minimum de perception de 150 euros, payable en une seule fois à la mise en place.

**i) Droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal**

Article L2122-22 alinéa 2 du CGCT : le conseil municipal prend connaissance des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, intervenus au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

**-Décision du Maire n° Finances/2025-10-09 du 13 octobre 2025** – Fixation de la taxe d'affouage à 8 € (huit euros) le stère de bois pour la forêt communale.

**-Décision du Maire n° Finances/2025-10-11 du 23 octobre 2025** – Fixation d'un tarif R.O.D.P. forfaitaire pour le Cirque AMAR, représenté par la société LPF EVENTS (numéro de Siret 481 835 551 00013) représentée par Madame Mélanie AUCLERT, pour l'occupation privative du domaine public communal (Esplanade de la Saussaie) du 10 au 15 décembre 2025, d'un montant de 300,00 €.

**j) Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans**

Article L2122-22 alinéa 5 du CGCT : le conseil municipal prendra connaissance de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, intervenue au cours du 4<sup>ème</sup> trimestres 2025.

**Locations de courte durée :**

Local commercial sis 16 avenue de la République :

◦ **Bail commercial dérogatoire signé avec Madame Pascale HUMBLLOT (artisan créateur - vice-présidente de l'association CRÉARTPLUME)** du 06/10/2025 au 12/10/2025 (7 jours), pour un loyer de 240 € (200 € location/semaine + 40 € participation fluides/semaine), dans le cadre de la boutique éphémère ARTISANS CRÉATEURS DIVERS (fabrication de bougies, pâtisseries, etc).

◦ **Convention de mise à disposition à titre gratuit à l'association SECOURS POPULAIRE représentée par sa secrétaire générale Madame Mauricette PERRETTE** du 13/10/2025 au 06/11/2025, dans le cadre d'une boutique éphémère pour l'organisation d'une braderie solidaire ouverte à tous au bénéfice du Comité du Secours Populaire de Chevigny-Saint-Sauveur.

◦ **Bail commercial dérogatoire signé avec Madame Pascale HUMBLLOT (artisan créateur - vice-présidente de l'association CRÉARTPLUME)** du 10/11/2025 au 23/11/2025 (14 jours), pour un loyer de 480 € (200 € location/semaine + 40 € participation fluides/semaine), dans le cadre de la boutique éphémère ARTISANS CRÉATEURS DIVERS (fabrication de bougies, pâtisseries, etc).

◦ **Bail commercial dérogatoire signé avec Madame Françoise BERTHET (vendeuse à domicile indépendante)** du 24/11/2025 au 30/11/2025 (7 jours), pour un loyer de 240 € (200 € location/semaine + 40 € participation fluides/semaine), dans le cadre de la boutique éphémère VENDEURS MODE & BEAUTÉ (prêt-à-porter, bijoux, etc).

◦ **Bail commercial dérogatoire signé avec Madame Pascale HUMBLLOT (artisan créateur - vice-présidente de l'association CRÉARTPLUME)** du 01/12/2025 au 07/12/2025 (7 jours), pour un loyer de 240 € (200 € location/semaine + 40 € participation fluides/semaine), dans le cadre de la boutique éphémère ARTISANS CRÉATEURS DIVERS (fabrication de bougies, pâtisseries, etc).

◦ **Bail commercial dérogatoire signé avec Madame Evelyne HAGOULON-PETOT (artisan créateur)** du 15/12/2025 au 21/12/2025 (7 jours), pour un loyer de 240 € (200 € location/semaine + 40 € participation fluides/semaine), dans le cadre de la boutique éphémère ARTISANS CRÉATEURS DIVERS (peinture sur soie, bijoux leethérapie, objets en bois, etc).

### COMMUNICATION DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES (L.2122-21-1° CGCT)

4<sup>ème</sup> trimestre 2025

*Le Conseil municipal donne acte au maire pour les communications suivantes :*

L'article L.2122-21 alinéa 1 du CGCT dispose que le maire est chargé, « *sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits.* »

L'article L.2144-3 du CGCT dispose que « *Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.* »

<b>4<sup>ème</sup> trimestre 2025</b>				
<b>SALLE OGIVE</b>				
<b>UTILISATEURS</b>	<b>OBJET</b>	<b>Locations payantes</b>	<b>Locations gratuites</b>	<b>COUT</b>
OCR (convention ligue karaté (Mairie))				
			<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

<b>SALLE OGIVE-SPECTACLE</b>				
<b>UTILISATEURS</b>	<b>OBJET</b>	<b>Locations payantes</b>	<b>Forfait ménage (650€)</b>	<b>COUT</b>
Location par particuliers				
<b>TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>
<b>SALLE DU POLYGONE</b>				
<b>UTILISATEURS</b>	<b>OBJET</b>	<b>Locations payantes</b>	<b>Locations gratuites</b>	<b>COUT</b>
Locations par particuliers				
Locations par associations	Thé dansant, dons du sang, AG, loto, soirée festive	1	2	161,00 €
Locations par entreprises				
<b>TOTAL</b>				<b>161,00 €</b>
<b>SALLE JEAN FROUSSART</b>				
<b>UTILISATEURS</b>	<b>OBJET</b>	<b>Locations payantes</b>	<b>Locations gratuites</b>	<b>COUT</b>
Locations par particuliers	repas anniversaire, obsèques	4		525,00 €
Locations par les associations	AG, réunion		24	
Syndics de copropriété	AG			
<b>TOTAL</b>				<b>525,00 €</b>
<b>SALLE Pierre PÈRE</b>				
<b>UTILISATEURS</b>	<b>OBJET</b>	<b>Locations payantes</b>	<b>Locations gratuites</b>	<b>COUT</b>
Associations	AG / CA		2	
Particulier				
Syndics de copropriété	AG	5		400,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>400,00 €</b>
<b>SALLE Michel RASERA</b>				
<b>UTILISATEURS</b>	<b>OBJET</b>	<b>Locations payantes</b>	<b>Locations gratuites</b>	<b>COUT</b>
Associations	AG-réunion		9	
Particulier				
Syndics de copropriété	AG	6		480,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>480,00 €</b>
<b>RESTAURANT SCOLAIRE EZ ALLOUERES</b>				
<b>UTILISATEURS</b>	<b>OBJET</b>	<b>Locations payantes</b>	<b>Locations gratuites</b>	<b>COUT</b>
Locations par particuliers	Fête familiale	1		340,00 €
Associations	AG repas		2	
<b>TOTAL</b>				<b>340,00 €</b>
<b>MAISON DE L'ENFANCE</b>				
<b>UTILISATEURS</b>	<b>OBJET</b>	<b>Locations payantes</b>	<b>Locations gratuites</b>	<b>COUT</b>

Locations par particuliers	Fête familiale	4		700,00 €
Associations	AG		1	
<b>TOTAL</b>				<b>700,00 €</b>
<b>RESTAURANT SCOLAIRE DU BREUIL</b>				
<b>UTILISATEURS</b>	<b>OBJET</b>	<b>Locations payantes</b>	<b>Locations gratuites</b>	<b>COUT</b>
Locations par particuliers				
Associations				
<b>TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>
<b>RESTAURANT SCOLAIRE Henri MARC</b>				
<b>UTILISATEURS</b>	<b>OBJET</b>	<b>Locations payantes</b>	<b>Locations gratuites</b>	<b>COUT</b>
Locations par particuliers	Fête familiale			
Associations				
<b>TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>
<b>LE REPUBLIQUE</b>				
<b>UTILISATEURS</b>	<b>OBJET</b>	<b>Locations payantes</b>	<b>Locations gratuites</b>	<b>COUT</b>
Locations par particuliers	Fête familiale	3		590,00 €
Locations Associations	AG - réunion	1	1	70,00 €
Dortoirs			1	
<b>TOTAL</b>				<b>660,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>3 266,00 €</b>

**RECAPITULATIF LOCATION DES SALLES  
Du 1er octobre au 31 décembre 2025**

UTILISATEUR	DATE	LIEU	TEMPS	TARIF				TOTAL LOCATION
				Heure	1/2 journée	Journée	Ménage	
EPGV BOURGOGNE	08.déc	SALLE B Espace liberté	4h30	4,00 €				18,00 €
SB DANCE	12 décembre	Salle de danse J.M. Boivin	3h (20h00-23h00)	4,00 €				12,00 €
Odysseo	du 13 au 14 décembre	OGIVE	Du 13 au 14 décembre 2025			2 000,00 €	150,00 €	4 150,00 €
<b>Total</b>								<b>4 162,00 €</b>

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Inauguration de l'hôtel de ville rénové le vendredi 30 janvier 2026 à 17 heures

\*\*\*

Monsieur le Maire remercie chacun et souhaite une excellente soirée à tous.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.

*En l'état actuel des textes, le présent procès-verbal du dernier conseil municipal de mandature ne fera pas l'objet d'une approbation par le conseil municipal suivant\**

*\*S'agissant de l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, la réforme de la publicité des actes n'ayant pas arbitrée l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal de mandature, il semble difficile pour des nouveaux élus d'approuver le procès-verbal de la séance précédente, à laquelle ils n'auraient pas forcément participé (source : AMF).*

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



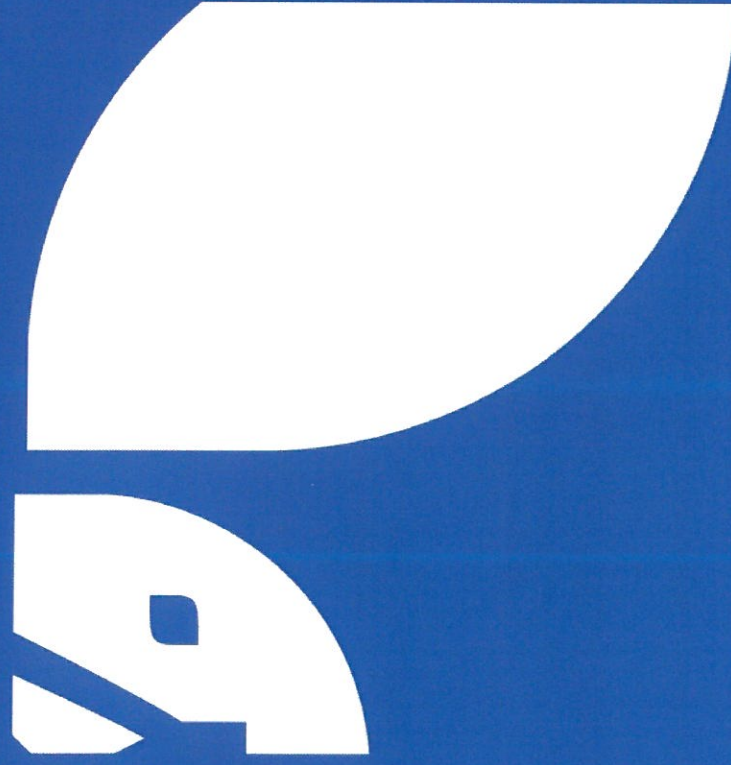
Guillaume RUET



Romain VENTO

Pièce(s) annexée(s) au présent procès-verbal de séance :

- Support de présentation « Bilan de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) période 2015-2025 »
- Présentation brève et synthétique du budget primitif 2026



# Bilan de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Période 2015 - 2025

**CHEVIGNY**  
SAINT-SAUVEUR

27 janvier 2026



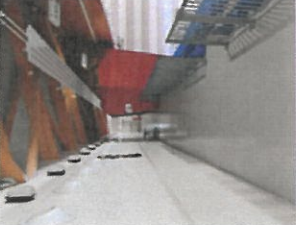
# Contexte et Cadre Légal

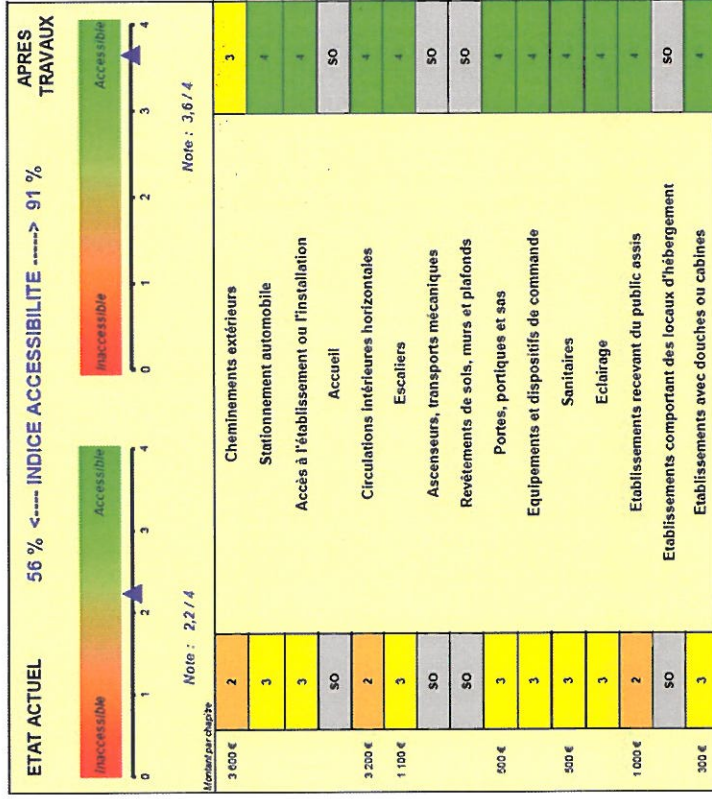
- **Cadre Légal** : Obligation issue de la loi du 11 février 2005
- **Engagement communal** : Ad'AP validé par le conseil municipal du 22 septembre 2015 pour une mise en œuvre en 2018
- **Création et mission de la CCAPH (Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées)** :
  - Constat de l'existant,
  - rapport annuel et suivi des travaux dans les ERP
  - Proposition d'amélioration
- **Stratégie municipale** : **Diagnostic de l'ensemble des ERP par un bureau de contrôle indépendant** :
  - Un rapport par bâtiment
  - 315 fiches actions recensant les travaux à réaliser
  - Regroupement des travaux de même type pour optimiser les coûts
  - Budget alloué de 130 000 € TTC annuel sur six ans

# Bilan Financier et Avancement (2018 – 2023)

- Montant total des travaux réalisés : 734 897 € TTC
- Taux de réalisation global (% par rapport aux montant estimé du bureau de contrôle) : 85,08 %
- Détail par catégorie :
  - Frais d'études : 100% réalisé (33 526,14 € TTC)
  - Ecoles : 90,50 % réalisés (245 917 € TTC)
  - Equipements Sportifs : 94,40 % réalisés (206 404 € TTC)
  - Autres bâtiments : 50,34 % réalisés (249 050 € TTC)
- Travaux inclus dans les projets de rénovation global :
  - Buisson Rond (Rénovation en cours)
  - Ecole de Musique
  - Polygone
  - MAS (Début des travaux en mai 2026)

# Exemple de fiche « action »

		FC n° 6
<b>FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES</b>		
<b>ESCALIERS</b> Appel de vigilance pour les malvoyants en partie haute		
		
<b>CONSTAT :</b> Absence drappet de vigilance en partie haute des escaliers		
		
<b>PROPOSITION D'ACTION :</b> Mise en œuvre d'une bande de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Elle devra être conforme à l'annexe 7 de l'arrêté du 8 décembre 2014, au niveau des gradins côté EZ Alouettes		
<b>Année 1</b>		<b>Accès aux prestations</b>
Unité	Quantité	Prix unitaire
ml	2	150
		<b>Montant total € HT</b>
		<b>300</b>



Note générale d'accessibilité	
0 à 1,49	Non accessible
1,49 à 2,99	Accessible avec accompagnement
3 à 3,49	Accessible
3,5 à 4	Accessible avec confort d'usage
SO	Sans objet

# Bilan des principaux travaux par bâtiment

## En photos

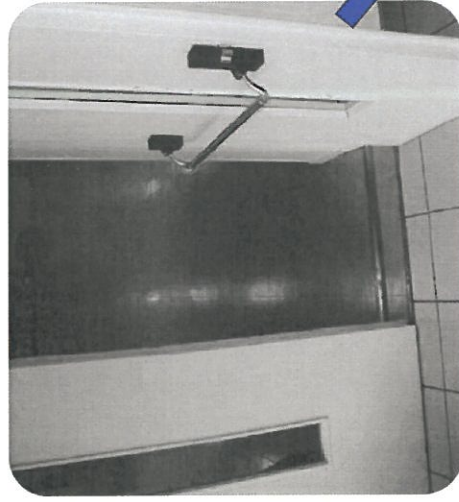
Bilan de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

CM - Mardi 27 janvier 2026

# GS BREUIL

Travaux réalisés :

- Fiche 14 : absence de rampe PMR
- Fiche 18 : Largeur des portes insuffisante
- Fiche 5 : absence de signalisation escalier

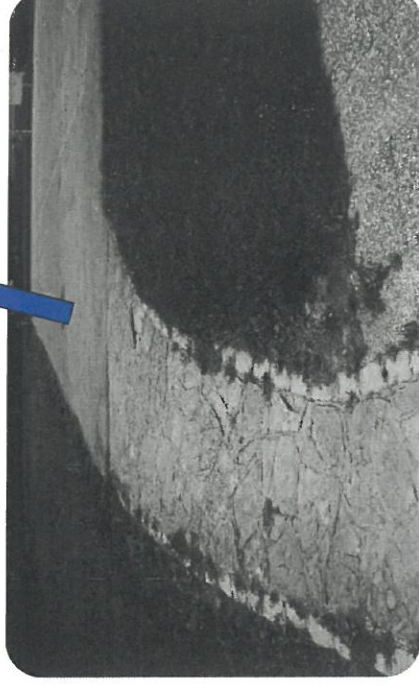


Note accessibilité 2015 : 1,4  
Note accessibilité 2025 : 3,4  
Montant des travaux : 104 202,60 €

# GS BUISSON ROND

## Travaux réalisés :

- Fiche 5 : absence de place de parking PMR
- Fiche 4 : Pente cheminement supérieur à 5%



Note accessibilité 2015 : **1,5**

Note accessibilité 2025 : **Rénovation**

Montant des travaux : 28 257,89 €

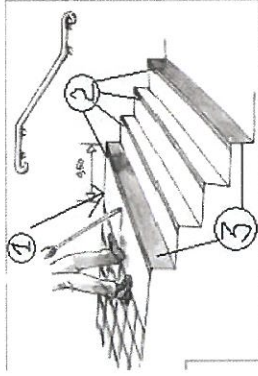
Bilan de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

CM - Mardi 27 janvier 2026

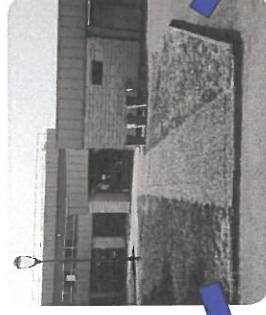
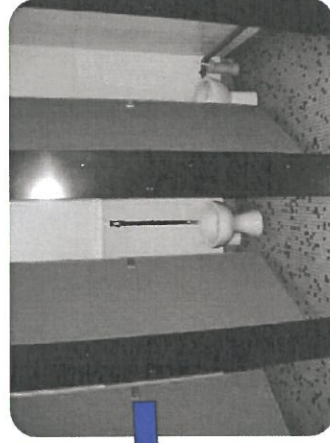
# GS EZ ALLOUERES

## Travaux réalisés :

- Fiche 5 et 6 : présence d'un ressaut de 5cm
- Fiche 18 : absence de sanitaire adaptés
- Fiche 13 : absence de signalisation escalier



- 1 : appel de vigilance en partie haute
- 2 : nez de marches antidérapants et visuellement contrastés
- 3 : tête et dernière contremarches visuellement contrastées



Note accessibilité 2015 : 1,4

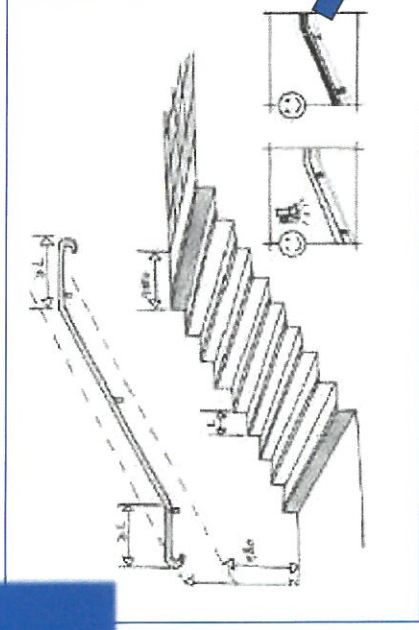
Note accessibilité 2025 : 3,3

Montant des travaux : 48 437,75 €

# GS HENRI MARC MATERNELLE

## Travaux réalisés :

- Fiche 9 et 10: absence de signalisation escalier
- Fiche 1 : Ressaut supérieur à 2cm



Note accessibilité 2015 : **1,1**  
Note accessibilité 2025 : **2,1**  
Montant des travaux : 17 011,42 €

# GS HENRI MARC ELEMENTAIRE

## Travaux réalisés :

- Fiche 7 : Présence de ressaut supérieur à 2 cm
- Fiche 10 : Largeur des portes insuffisante
- Fiche 10 : absence de sanitaire adapté

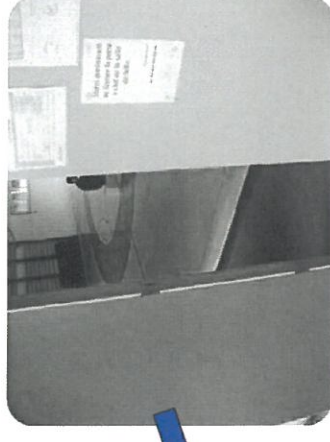
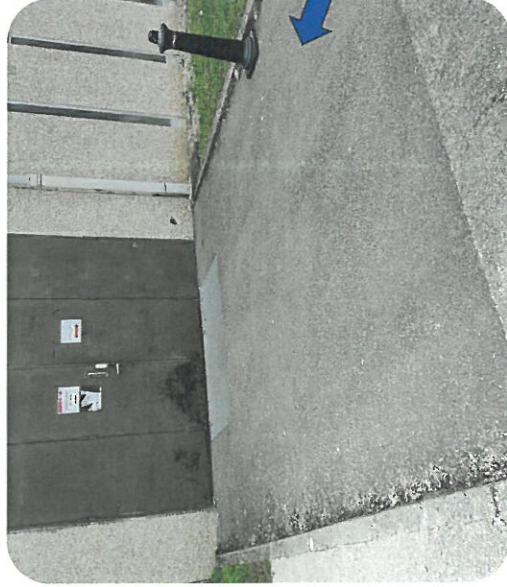


Note accessibilité 2015 : **1,5**  
Note accessibilité 2025 : **3,7**  
Montant des travaux : 48 008,09 €

# COSEC

## Travaux réalisés :

- Fiche 3 : présence d'un caillebotis trous >2cm
- Fiche 6 : Présence de ressaut supérieur à 2 cm
- Fiche 17 : Largeur des portes insuffisante



Note accessibilité 2015 : **1,3**

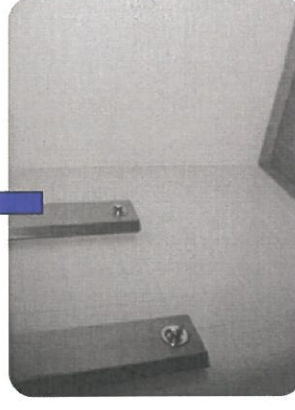
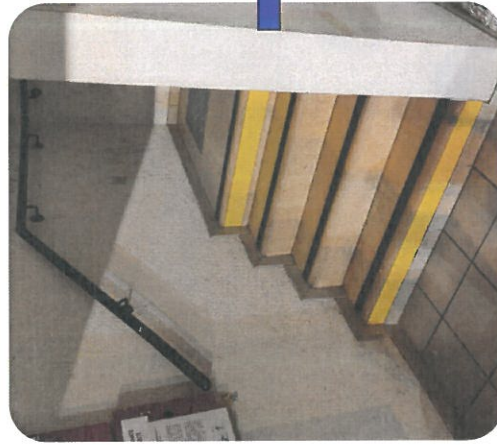
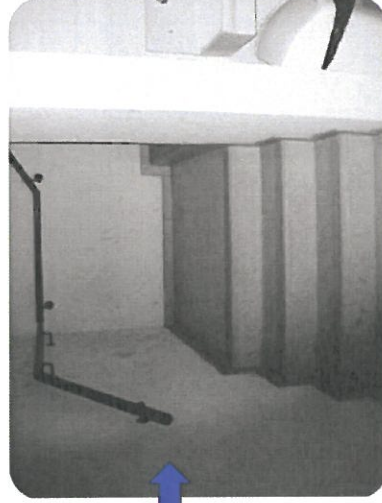
Note accessibilité 2025 : **2,8**

Montant des travaux : 31 496,50 €

# GYMNASSE DES IRIS

## Travaux réalisés :

- Fiche 4 : absence de signalisation escalier
- Fiche 8 : tapis d'entrée non adapté
- Fiche 15 : absence de douche adaptée



Note accessibilité 2015 : 1,8

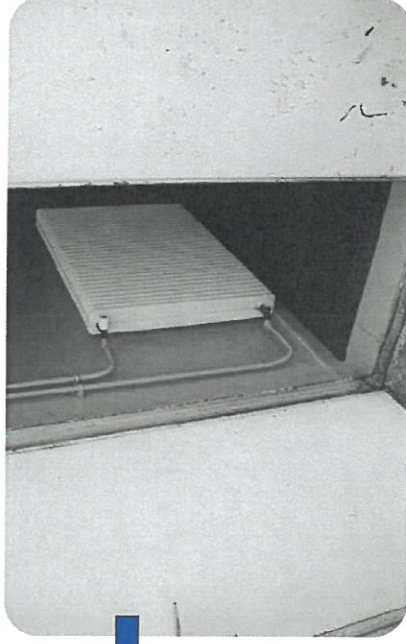
Note accessibilité 2025 : 3,6

Montant des travaux : 31 200,60 €

# GYMNASE BOIVIN

## Travaux réalisés :

- Fiche 8 : absence d'élévateur
- Fiche 10 : largeur des portes insuffisante
- Fiche 7 : absence de signalisation escalier



Note accessibilité 2015 : 1,2

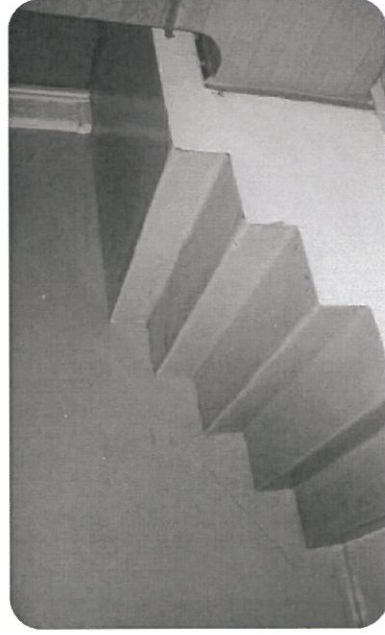
Note accessibilité 2025 : 3,4

Montant des travaux : 67 702,44 €

# LE POLYGONE

## Travaux réalisés :

- Fiche 2 et 3 : absence de main courante et signalisation sur l'escalier
- Fiche 5 : absence de place PMR

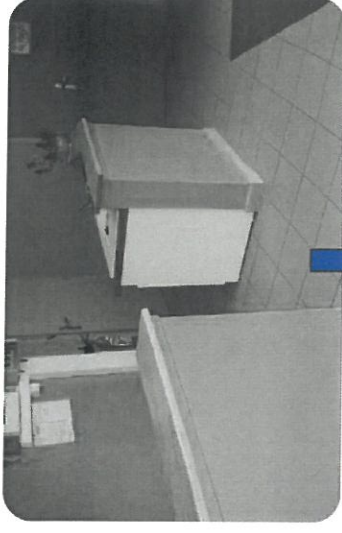
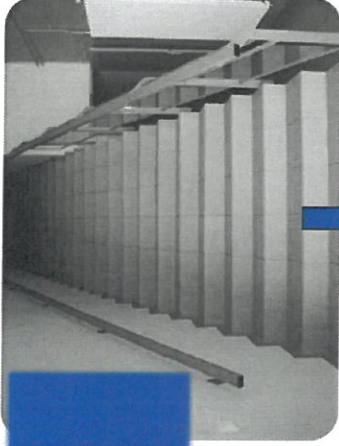
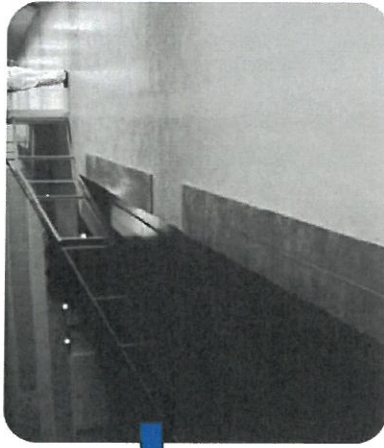


Note accessibilité 2015 : **1,2**  
Note accessibilité 2025 : **non évalué**  
Montant des travaux : 18 393,21 €

# L'OGIVE

## Travaux réalisés :

- Fiche 8 : absence de garde corps en partie haute des gradins
- Fiche 18 : absence de tablette sur la banque d'accueil
- Fiche 13 : absence de signalisation escalier



Note accessibilité 2015 : 2,1

Note accessibilité 2025 : 3,2

Montant des travaux : 46 869,89 €

# ECOLE DE MUSIQUE

Travaux réalisés :

- Fiche 11, 12 et 13 : mise aux normes des escaliers



Note accessibilité 2015 : **1,8**

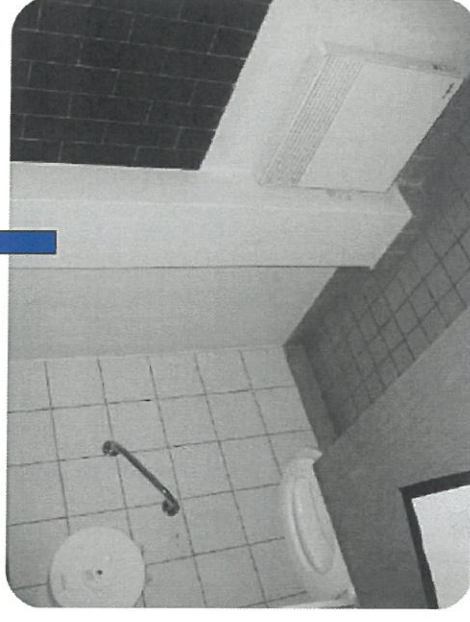
Note accessibilité 2025 : **non évalué**

Montant des travaux : 16 414,78 €

# CENTRE PIERRE PERRET

## Travaux réalisés :

- Fiche 13 : absence de sanitaire adapté
- Fiche 2 : ressaut porte supérieur à 2cm
- Fiche 5 : absence de signalisation escalier



Note accessibilité 2015 : 1,5  
Note accessibilité 2025 : 3,3  
Montant des travaux : 79 921,51 €

Bilan de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

CM - Mardi 27 janvier 2026

# MAISON DE L'ENFANCE

## Travaux réalisés :

- Fiche 6 : Banque d'accueil non accessible aux PMR



Note accessibilité 2015 : 2

Note accessibilité 2025 : 3,8

Montant des travaux : 4 644,96 €

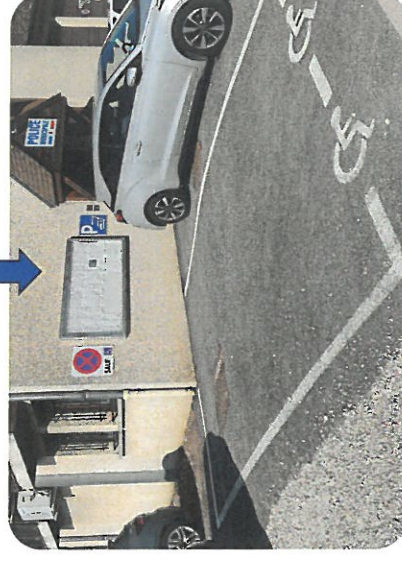
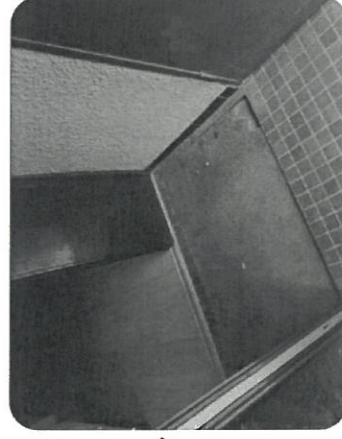
Bilan de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

CM - Mardi 27 janvier 2026

# POLICE MUNICIPALE

## Travaux réalisés :

- Fiche 1 : absence de place de stationnement PMR
- Fiche 2 : interphone trop haut
- Fiche 3 : Seuil porte supérieur à 2cm
- Fiche 4 : Tapis non adapté au PMR



Note accessibilité 2015 : 1,5

Note accessibilité 2025 : 3,8

Montant des travaux : 7 309,10 €

Bilan de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

CM - Mardi 27 janvier 2026

# EGLISE SAINTE TRINITE

## Travaux réalisés :

- Fiche 1 : Prévoir plan incliné porte Eglise
- Fiche 2 : Prévoir plan incliné accès à l'autel



Note accessibilité 2015 : **1,1**

Note accessibilité 2025 : **4**

Montant des travaux : 2 168,40 €

Bilan de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

CM - Mardi 27 janvier 2026

# SALLE JEAN FROUSSART

Travaux réalisés :

- Fiche 3 : absence de marquage PMR



Note accessibilité 2015 : **1,3**

Note accessibilité 2025 : **3,4**

Montant des travaux : 4 727,37 €

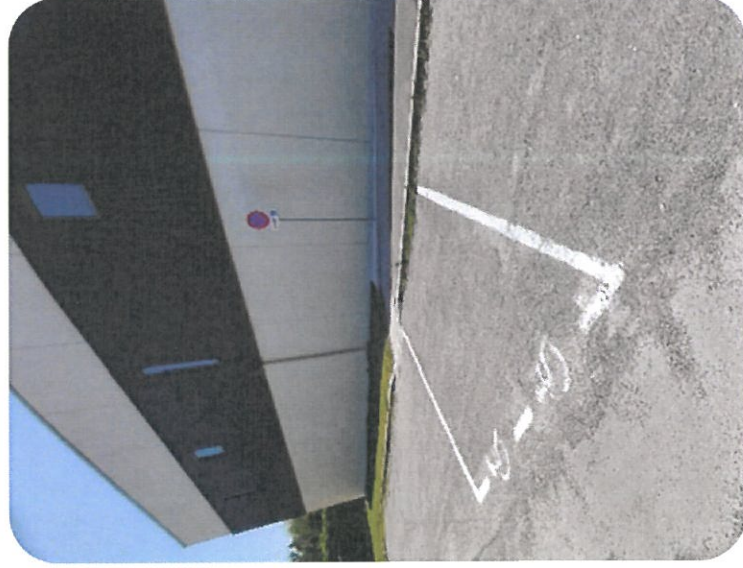
Bilan de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

CM - Mardi 27 janvier 2026

# HALLE COUBERTIN

## Travaux réalisés :

- Fiche 3 : absence de place PMR
- Fiche 7 : Absence de douche adaptée
- Fiche 6 Absence de sanitaire adapté



Note accessibilité 2015 : 2

Note accessibilité 2025 : 3

Montant des travaux : 20 466,50 €

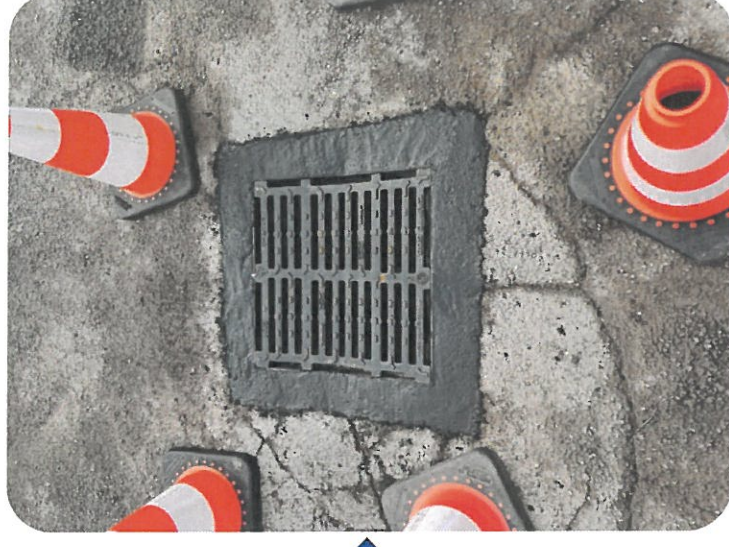
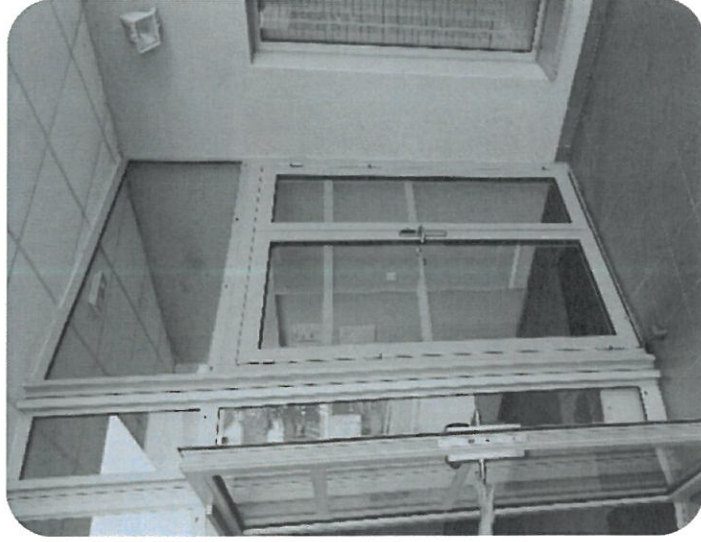
Bilan de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

CM - Mardi 27 janvier 2026

# ESPACE LIBERTE

## Travaux réalisés :

- Fiche 1 : changement grille pluviale (trou > à 2cm)
- Fiche 3 : remplacement tapis de sol
- Fiche 5 : Mise en place de bande sur la porte vitrée



Note accessibilité 2015 : 1,9

Note accessibilité 2025 : 3,4

Montant des travaux : 11 340,86 €

# Perspectives et Projets d'Envergure

Bien que 85 % des objectifs initiaux de l'Ad'AP soient déjà atteints, cinq bâtiments feront ou font actuellement l'objet de rénovations globales. Les fiches restantes seront traitées lors de ces travaux :

- Le Polygone.
- L'École de Musique.
- Le Groupe Scolaire Buisson Rond (actuellement en rénovation).
- La Maison d'Accueil Sportif (rénovation prévue cet été).
- Hôtel de Ville (actuellement en rénovation)

# Détail des notes avant et après travaux

Batiment	Catégorie batiment	Indice accessibilité 2015 (note sur 4)	Indice accessibilité 2024 (note sur 4)	Indice accessibilité 2025 (note sur 4)
EGILE SAINTE TRINITE		1,1	4	4
ESPACE LIBERTE	3	1,9	2,5	3,4
GS EZ ALLOUÈRES	3	1,4	2,4	3,3
JEAN FROUSSARD	4	1,3	2	3,4
GS BREUIL	4	1,4	2,2	3,4
GS HENRI MARC ELEM	5	1,5	2,6	3,7
BOIVIN	3	1,2	1,7	3,4
IRIS	3	1,8	2,8	3,6
HALLE COUBERTIN	3	2	3	3
MEDIATHEQUE	5	1,4	2,7	3,4
MAISON DE L'ENFANCE	5	2	2,7	3,8
OGIVE	2	2,1	2,2	3,2
CENTRE PIERRE PERRET	3	1,5	2,9	3,3
PISCINE	3	SO	2,2	3,1
POLICE MUNICIPALE	5	1,5	2	3,8
LE REPUBLIQUE	5	2	2,6	3,5
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	3	1,2	1,5	3
MAS	5	1,7	Rénovation	Rénovation
GS BUISSON ROND	4	1,5	Rénovation	Rénovation
HOTEL DE VILLE	5	1,4	Rénovation	Rénovation
COSEC	3	1,3	2,1	2,8
GS HENRI MARC MAT	5	1,1	2,1	2,1
POLYGONE	2	1,2	SO	SO
ECOLE DE MUSIQUE	5	1,8	SO	SO

Note générale d'accessibilité	
0 à 1,49	Non accessible
1,49 à 2,99	Accessible avec accompagnement
3 à 3,49	Accessible
3,5 à 4	Accessible avec confort d'usage
SO	Sans objet

**Merci de votre attention**

**Bilan de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)  
CM - Mardi 27 janvier 2026**



**Présentation brève et synthétique  
du budget primitif 2026**

Janvier 2026

## Table des matières

1. Les éléments de contexte.....	3
2. Les priorités budgétaires de l'année.....	3
3. La section de fonctionnement.....	3
3.1 Les recettes de fonctionnement.....	4
3.2 Les dépenses de fonctionnement.....	5
3.2.1 Les charges à caractère général.....	7
3.2.2 Les charges de personnel.....	7
3.3.3 Les autres charges de gestion courante.....	8
4. La section d'investissement.....	8
4.1 Les recettes d'investissement.....	8
4.2 les dépenses d'investissement.....	10
4.2.1 Les immobilisations incorporelles.....	11
4.2.2 Les immobilisations corporelles.....	11
4.2.3 Les immobilisations en cours.....	12
5. Le montage consolidé (fonctionnement et investissement) .....	12
6. Endettement et capacité de désendettement.....	12
7. Les ratios financiers obligatoires.....	13

## **1. Les éléments de contexte**

Comme l'année dernière, le budget 2026 est présenté, sans que la Loi de finances n'ait été encore votée. A ce jour, seule une loi spéciale a été adoptée par le Parlement afin d'assurer la continuité des financements de l'Etat, notamment en ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ou encore le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Dans la continuité de 2025, le budget est présenté encore cette année avant le vote du compte administratif 2025. Il conviendra donc de présenter un budget supplémentaire en cours d'année qui intégrera les résultats constatés à fin 2025.

## **2. Les priorités budgétaires de l'année**

Les priorités budgétaires ont celles qui ont été présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) du 9 décembre 2025, à savoir :

- Assurer l'efficacité et l'efficacités des services publics dans un contexte financier de plus en plus contraint
- Maintenir une épargne brute conforme aux ratios de santé financière et constituant un levier les investissements
- Poursuivre les investissements prévus sur le mandat
- Etablir une projection d'endettement de la collectivité devant être en deçà de la capacité de désendettement de 12 ans, seuil critique pour les communes de même strate.

Compte tenu des évolutions constatées sur ce mandat et des contraintes exogènes (réduction du déficit public de l'Etat, ...), la Ville continuera à améliorer l'efficacité de l'action publique afin d'éviter « l'effet ciseaux » projetés sur les dépenses et recettes de fonctionnement

Financièrement, l'objectif principal est de maintenir un niveau suffisant d'autofinancement pour continuer d'investir pour Chevigny et les chevignois.

## **3. La section de fonctionnement**

Pour rappel, le budget de la Ville est constitué de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune comporte des dépenses et des recettes.

La section de fonctionnement, comme l'ensemble du budget de la Ville, a été construit sur la base de recettes prudentes et optimisées.

### 3.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement comprennent notamment :

- **Les atténuations de charges (chapitre 13)** : il s'agit des remboursements par la sécurité sociale et l'assureur de la communauté de communes des congés pour longue maladie, longue durée, accident du travail et congés maternité octroyés aux agents. Les cas de survenance et d'admission d'une année sur l'autre sont peu prévisibles.
- **Les produits des services (chapitre 70)** : il s'agit notamment des redevances issues des club jeunesse, des spectacles, de la médiathèque, de la Maison de l'Enfance, du périscolaire et de la restauration scolaire, de la redevance de la Tête et des Jambes, des concessions dans les cimetières, de la redevance d'occupation du domaine public, des redevances perçues à la piscine, ...
- **Les impôts et taxes (chapitre 73)** : sont compris dans les impôts et taxes, les attributions de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versées par Dijon Métropole.
- **La fiscalité locale (chapitre 731)** : elle comprend les impôts locaux, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), les droits de place, la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) et les droits de mutation.
- **Les dotations et participations (chapitre 74)** : ce chapitre intègre notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, les participations de la CAF, les compensations au titre des exonérations de taxe foncière, les subventions du Département, le FCTVA, ...
- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** : il s'agit des revenus locatives perçus sur les immeubles de la Ville ainsi que les ventes de mobilier inutilisé par les services techniques notamment.
- **Les produits financiers (chapitre 76)** correspondent aux parts sociales du Crédit Agricole
- **Les produits exceptionnels (chapitre 77)** comprennent la plupart du temps des annulations de mandats
- **Les reprises d'amortissement, dépréciation et provision (chapitre 78)** : ce chapitre tient compte des reprises sur les provisions

Comme évoqué ci-dessus, les recettes de fonctionnement n'intègrent pas les résultats de fonctionnement constatés à fin 2025. Elles seront intégrées dans le budget supplémentaire.

A noter que les impôts locaux ne tiennent compte ni de hausse des taux, ni de réévaluation des bases d'imposition. Le budget 2026 a été sur la base des taux 2025, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.99%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80.90%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,64%

Pour 2026, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €
013	Atténuations de charges	135 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 006 400,00 €
73	Impôts et taxes	1 704 518,00 €
731	Fiscalité locale	7 037 700,00 €
74	Dotations et participations	2 348 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	116 100,00 €
76	Produits financiers	40,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
78	Reprises d'amortissement, dépréciation et provision	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 100,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>12 383 358,00 €</b>

### 3.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)** : il s'agit notamment de l'ensemble des charges d'eau, d'électricité, les combustibles, les produits d'entretien, les consommables, les contrats de prestations de service, les fournitures administratives et scolaires, les locations immobilières, la maintenance des équipements, les assurances, la documentation technique, les dépenses liées aux fêtes et aux cérémonies, les frais de communication, les frais d'entretien des locaux confiés à des prestataires, le carburant, l'alimentation,...
- **Les charges de personnel et les frais assimilés (chapitre 012)** correspondent principalement à la rémunération des agents titulaires et contractuels, aux cotisations URSSAF, aux cotisations aux caisses de retraites, aux ASSÉDIC, à la médecine du travail, aux primes, ...
- **Les atténuations de produit (chapitre 014)** incluent les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants ainsi que la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

- **Le virement à la section d'investissement (autofinancement – chapitre 023)** est l'une des variables d'ajustement du budget supplémentaire.
- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)** correspondent aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** comprennent notamment les créances admises en non valeur et les créances éteintes, les adhésions aux organismes extérieurs ainsi qu'à l'école privée, les indemnités des élus ainsi que les cotisations à la sécurité sociale et à la retraite des élus, les frais de formation des élus, les subventions aux associations, la participation au CCAS, les subventions aux écoles pour les voyages scolaires, les droits d'utilisation, ...
- **Les charges financières (chapitre 66)** intègrent exclusivement les intérêts de la dette.
- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)** incluent les titres annulés sur les exercices précédents.
- **Les dotations aux dépréciations des actifs circulants (chapitre 68)** constituent des dotations liées aux créances douteuses.

Pour 2026, les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	3 055 644,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 250 000,00 €
014	Atténuations de produits	20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	705 454,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 113 260,00 €
66	Charges financières	232 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>12 383 358,00 €</b>

### 3.2.1 Les charges à caractère général

A noter pour les charges à caractère général :

- 50 000,00 € de facture d'eau et d'assainissement
- 180 000,00 € de factures d'électricité
- 200 000,00 € de factures gaz
- 32 000,00 € de carburant
- 77 080,00 € de contrats prestations de service pour la médiathèque, le RPE, le multi-accueil, les finances, la piscine, la voirie, le sport, la restauration (location et entretien des tenues), ...

- 136 100,00 € d'évènementiel (spectacles, pièces de théâtre, concert du nouvel an, concert de rentrée, ...)
- 9 000,00 € pour la médiathèque (nuit de la lecture, spectacles, fêtes du jeu, petits champions de la lecture, ...)
- 26 350,00 € pour le multi-accueil (dont 25 000,00 € pour la restauration via SHCB)
- 283 500,00 € pour la restauration scolaire (SHCB)
- 118 000,00 € pour l'ALSH (activités pédagogiques, repas et goûters)
- 322 050,00 € de maintenance (services techniques, piscine, sport, SSIAP, informatique)
- 50 000,00 € d'assurances
- 69 000,00 € au titre des espaces verts (terreau)
- 70 000,00 € pour l'entretien des bâtiments en régie, 80 000 € pour l'entretien par les entreprises
- 100 000,00 € pour l'entretien des espaces verts
- 62 000,00 € pour l'entretien des véhicules
- ...

Les crédits concernant les fluides et l'entretien des espaces verts seront ajustés lors du BS.

### *3.2.2 Les charges de personnel*

Elles représentent la somme de 7.250.000 € en 2026.

Comme évoqué dans le rapport d'orientations budgétaires, les hausses marginales concernent la hausse de la cotisation à la CNRACL et la progression naturelle des carrières.

A noter que les charges de personnel pourraient évoluer suite aux besoins de réorganisation des services et à la possibilité de reprendre certaines activités en régie.

### *3.3.3 Les autres charges de gestion courante*

Cette somme de 1.132.921 € regroupe notamment :

- Les indemnités des élus (166 500 €)
- L'adhésion à différents organismes : mission locale, maires de côte d'or, passeport du civisme, ville amie des aînés, communes forestières (59 350,00 €)
- Les subventions aux associations (500 000,00 €)
- 281 100,00 € pour la subvention versée au CCAS (Les charges de personnel du CCAS sont assurées par le budget principal de la Mairie et font l'objet d'un remboursement par le CCAS, tout comme les charges de fonctionnement)

La présentation des dépenses de fonctionnement par nature permet d'identifier :

- 2 289 105,00 € pour les services généraux
- 335 860,00 € pour la sécurité
- 2 152 784,00 € pour l'enseignement, la formation et l'apprentissage
- 2 722 140,00 € pour la culture, vie sociale, la jeunesse et le sport
- 1 266 635,00 € pour la santé et l'action sociale

## 4. La section d'investissement

### 4.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent :

- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitre 021)** qui est l'une des variables d'ajustement du budget supplémentaire.
- **Les produits des cessions d'immobilisation (chapitre 024)** qui correspondent aux décisions de vente prise par le conseil municipal
- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)** qui correspondent aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
- **Les opérations patrimoniales (chapitre 041)** : équilibré en dépense et en recette, le chapitre 041 retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant, de remboursement d'avance, d'intégration de bien sans maître...
- **Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)** qui comprennent notamment le FCTVA perçu sur les investissements
- **Les subventions (chapitre 13)** qui correspondent aux subventions notifiées obtenues pour la réalisation des investissements.

Chapitre	Libellé	BP 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	60 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	681 454,00 €
041	Opérations patrimoniales	133 841,64 €
10222	FCTVA	500 000,00 €
13	Subventions (RAR)	2 765 017,40 €
16	Emprunts	3 880 917,60 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 021 230,64 €</b>

Les subventions à percevoir concernent :

Objet de la dépense	Financeur	Montant
SUBVENTION 100% COTE D'OR BUISSON ROND	CONSEIL DEPARTEMENTAL COTE OR	400 000,00 €
SUBVENTION FONDS VERT BUISSON ROND	ETAT P 503	1 029 614,60 €
SUBVENTION CAF VERT BUISSON ROND	CAF DE LA COTE D'OR	300 000,00 €
PAE ALLEE DES POETES	GROUPE HGH	171 810,98 €
SUBVENTION GRANDS PROJETS SKATE PARK	CONSEIL DEPARTEMENTAL COTE OR	75 400,00 €
SUBVENTION CAMERAS 2024	CONSEIL DEPARTEMENTAL COTE OR	25 000,00 €
SUBVENTION EFFILOGIS BUISSON ROND ELEMENTAIRE	CONSEIL REGIONAL BFC	96 000,00 €
SUBVENTION EFFILOGIS BUISSON ROND MATERNELLE	CONSEIL REGIONAL BFC	96 000,00 €
SUBVENTION GRANDS PROJETS ACCUEIL MAIRIE	CONSEIL DEPARTEMENTAL COTE OR	334 826,32 €
SUBVENTION DETR ACCUEIL MAIRIE	ETAT P 503	236 365,50 €

La section d'investissement est équilibrée grâce à la réalisation d'un emprunt de 3 880 917,60 € qui sera potentiellement diminué dans le cadre du budget supplémentaire.

#### 4.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissements comprennent :

- **Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001)** qui apparaîtra au budget supplémentaire
- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)** qui correspondent aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
- **Les opérations patrimoniales (chapitre 041)** qui sont des remboursements d'avance, l'intégration des biens sans maître, le basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.
- **Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)** correspondant aux remboursements des emprunts en cours et potentiellement ceux contractés sur l'année
- **Les immobilisations incorporelles (chapitre 20)** qui constituent des biens non physiques tels que des logiciels par exemple
- **Les immobilisations corporelles (chapitre 21)** qui constituent des biens physiques
- **Les immobilisations en cours (chapitre 23)** qui comprennent les biens non terminés à la date de clôture de l'exercice

Chapitre	Libellé	BP 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 100,00 €
041	Opérations patrimoniales	133 841,64 €
16	Emprunts et dettes assimilées	724 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	81 079,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 757 220,11 €
23	Immobilisations en cours	4 296 989,89 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 021 230,64 €</b>

#### 4.2.1 Les immobilisations incorporelles

La somme de 81 079,00 € tient compte notamment :

- de provisions pour des missions de prestations intellectuelles (architecte ou autres) (10 000,00 €)
- des frais d'insertion pour les travaux (3 500,00 €)
- des logiciels et autres notamment pour le service RH, pour la médiathèque (15 000,00 €)
- des frais pour diverses études (15 000,00 €)
- 

#### 4.2.2 Les immobilisations corporelles

La somme de 2 757 220,11 € tient compte notamment :

- de l'acquisition de parcelles non bâties (15 000,00 €)
- des bornages (15 000,00 €)
- des plantations d'arbres dont le défi 1000 arbres (15 000,00 €)
- des imprimés et jeux pour la médiathèque (29 000,00 €)
- de matériel pour la voirie (16 000,00 €)
- des travaux sur les bâtiments administratifs (153 500,00 €)
- des aménagements sur les bâtiments scolaires (58 500,00 €)
- de la rénovation des vestiaires MAS (1 700 000,00 €)
- du mobilier sur Buisson Rond (50 000,00 €)
- des caméras de vidéosurveillance (50 000,00 €)
- des aménagements en termes de mobilier à Ez Allouères (15 500,00 €)
- ...

#### 4.2.3 Les immobilisations en cours

La somme de 4 296 989,89 € tient compte notamment :

- des travaux de rénovation de Buisson Rond
- du relamping phase 3
- des travaux de voirie (273 000,00 €)
- de l'aménagement du rond-point du centre-ville et des abords (30 000,00 €)
- ...

La présentation des dépenses d'investissement par nature permet d'identifier :

- 957 700,00 € pour les services généraux,
- 52 200,00 € pour la sécurité,
- 3 690 300,00 € pour l'enseignement, la formation et l'apprentissage,
- 1 994 750,00 € pour la culture, la vie sociale, la jeunesse et le sport,
- 15 113,00 € pour la santé et l'action sociale

### 5. Montant consolidé (fonctionnement et investissement)

En 2026, le montant consolidé du budget primitif est de 20 404 588,64 € (contre 20 567 564,76 € sur le BP 2025).

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 383 358,00 €	12 383 358,00 €
Investissement	8 021 230,64 €	8 021 230,64 €
<b>Total</b>	<b>20 404 588,64</b>	<b>20 404 588,64 €</b>

### 6. Endettement et capacité de désendettement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours de la dette était de 10 479 241,02 €, soit un ratio par habitant de 933 €.

A cette date, la capacité de désendettement était de 5,8 années. Pour mémoire, il est classiquement admis que le seuil de prudence est 10 années et le seuil d'alerte de 12 années pour le bloc communal.

## 7. Les ratios financiers obligatoires

	2026	2025
1. Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 042,11 €	1 039,12 €
2. Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 100,30 €	1 111,39 €
3. Dépenses d'équipement brut par habitant	635,43 €	645,61 €
4. Encours de dette par habitant	933,23 €	628,60 €
5. DGF par habitant	50,05 €	56,71 €
6. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	61,96 %	58,84 %
7. Dépenses réelles de fonct. Et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100,57 %	97,96 %
8. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	57,75 %	58,09 %
9. Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	84,82 %	56,56 %
10. Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	5,29 %	6,50 %